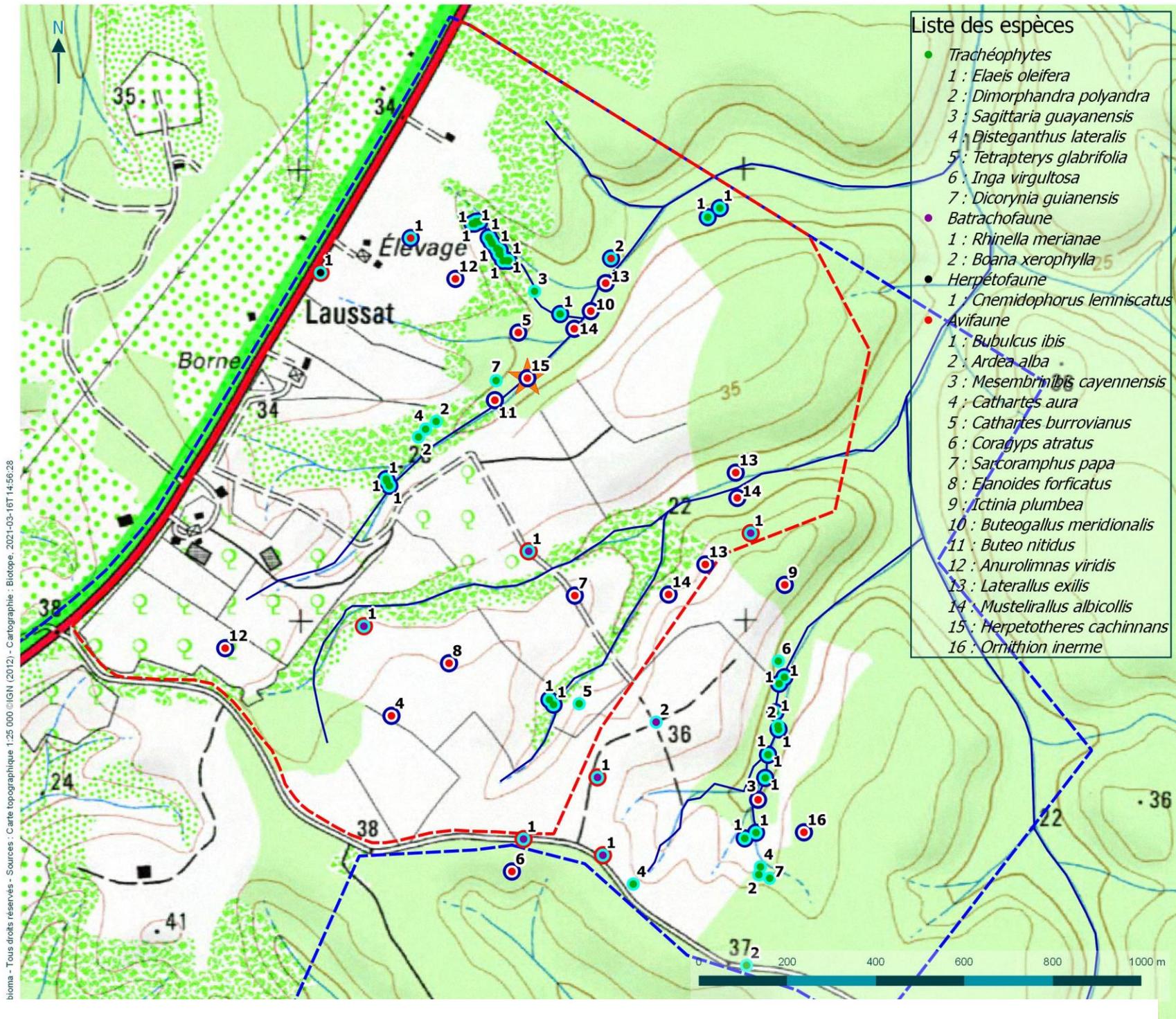


IV.2.8 Mammalofaune

Au sein du secteur étudié nos prospection diurnes nous ont permis de contacter des Tamarins aux mains dorées (*Saguinus midas*) tandis que lors de nos prospections nocturnes nous avons observé un Kinkajou (*Potos flavus*) perché dans les arbres au-dessus de la crique sur sable blanc. Au vu des zones boisées présentes sur le site, il est probable que d'autres espèces de mammifères arboricoles soient présentes tels que le Tamandua (*Tamandua tetradactyla*) ou l'Unau (*Choloepus didactylus*) dans les secteurs forestiers. On peut également envisager la présence d'espèces terrestres tel que le Tatou à neuf bandes (*Dasybus novemcinctus*), l'Agouti au croupion rouge (*Desiprocta leporina*) ou encore le Pac tacheté (*Cuniculus paca*).



Figure 42: Tamarin aux mains dorées (*Saguinus midas*) (hors site) J. Bonnaud



Espèces animales et végétales remarquables

Parc photovoltaïque de Mana

Aires d'étude

- Immédiate
- Rapprochée

Statut de conservation

- Protégée avec son habitat
- Protégée
- Déterminante de ZNIEFF
- ★ Nidification



Carte 4 : Enjeux faunistiques et floristiques sur la zone d'étude

bioma - Tous droits réservés - Sources : Carte topographique 1:25 000 ©IGN (2012) - Cartographie : Biotope, 2021-03-16T14:56:28

IV Synthèse de l'expertise écologique

IV.3 Synthèse des enjeux

Tableau 4 : Synthèse des espèces représentant des enjeux de conservation sur la zone d'étude

Nom normalisé	Nom scientifique	Statut de conservation	Habitat	Enjeu de conservation
Flore				
Palmier à huile américain	<i>Elaeis oleifera</i>	P/D	Forêt marécageuse / Prairie inondable (habitat de substitution)	Fort
	<i>Dimorphandra polyandra</i>	D	Forêts sur sables blanc / Forêt marécageuse sur sables blancs	Modéré
	<i>Sagittaria guyanensis</i>	D	Prairies inondables	Modéré
	<i>Disteganthus lateralis</i>	D	Forêt sur sables blancs	Faible
	<i>Tetrapterys glabrifolia</i>	D	Forêts dégradées	Fort
	<i>Inga virgultosa</i>	D	Forêt (sous-bois)	Faible
	<i>Dicorynia guianensis</i>	D	Forêts sur sables blancs	Très faible
Batrachofaune				
Crapaud granuleux	<i>Rhinella merianae</i>	P (Art2) / D	Savane rases du littoral	Modéré
Scinax des savanes	<i>Scinax nebulosus</i>	P (Art4)	Milieux ouverts	Faible
Hylode porte-X	<i>Pristimantis chiastonotus</i>	P (Art4)	Forêts	Très faible
Rainette patte d'oise	<i>Boana boans</i>	P (Art4)	Forêts	Très faible
Ostéocéphale taurin	<i>Osteocephalus taurinus</i>	P (Art4)	Forêts	Très faible
Trachycéphale métronome	<i>Trachycephalus hadrocephus</i>	P (Art4)	Forêts	Très faible
Centrolène des Oyampis	<i>Vitreorana ritae</i>	P (Art4)	Crique d'eau claire	Très faible
Adénomère familière	<i>Adenomera andreae</i>	P (Art4)	Pelouses	Négligeable
Crapaud feuille	<i>Rhinella castaneotica</i>	P (Art4)	Forêts	Très faible
Allobate fémoral	<i>Allobates femoralis</i>	P (Art4)	Forêts	Très faible
Rainette à bandeau	<i>Dendropsophus leucophyllatus</i>	P (Art4)	Pâturage hydromorphe	Très faible
Rainette à bandes	<i>Boana multifasciata</i>	P (Art4)	Pâturage hydromorphe	Très faible
Rainette ponctuée	<i>Boana punctata</i>	P (Art4)	Pâturage hydromorphe	Très faible
Rainette centrolène	<i>Boana cinerascens</i>	P (Art4)	Pâturage hydromorphe	Très faible

IV Synthèse de l'expertise écologique

Rainette crépitante	<i>Boana xerophylla</i>	P (Art4) / D	Ouvertures forestières et savanes roches	Modéré
Scinax de Boeseman	<i>Scinax boesemani</i>	P (Art4)	Pâturage hydromorphe	Négligeable
Scinax des maisons	<i>Scinax ruber</i>	P (Art4)	Pâturage hydromorphe	Négligeable
Herpétofaune				
Lézard coureur galonné	<i>Cnemidophorus lemniscatus</i>	P (Art2) / D	Arrières-dunes, lisières de forêts sur sable, bords de pistes, carrières.	Modéré
Chasseur des jardins	<i>Mastigodryas boddaerti</i>	P (Art4)	Milieux ouverts	Négligeable
Iguane vert	<i>Iguana iguana</i>	P (Art4)	Milieux ouverts et forestiers	Négligeable
Anolis brun doré	<i>Norops fuscoauratus</i>	P (Art4)	Milieux ouverts	Négligeable
Polychre caméléon	<i>Polychrus marmoratus</i>	P (Art4)	Milieux ouverts forestiers	Négligeable
Ameive commun	<i>Ameiva ameiva</i>	P (Art4)	Milieux ouverts dégradés	Négligeable
Kentropyx des chablis	<i>Kentropyx calcarata</i>	P (Art4)	Milieux ouverts forestiers	Négligeable
Téju commun	<i>Tupinambis teguixin</i>	P (Art4)	Milieux ouverts et forestiers	Négligeable
Caïman gris adulte	<i>Paleosuchus trigonatus</i>	P (Art4)	Forêt marécageuse	Faible
Mammalofaune				
Tamarin à pattes dorées	<i>Saguinus midas</i>	P (Art2)	Forêts, friches arbustives	Négligeable
Kinkajou	<i>Potos flavus</i>	P (Art2)	Forêts	Négligeable
Tamandua	<i>Tamandua tetradactyla</i>	P (Art1)	Forêts	Faible
Unau	<i>Choloepus didactylus</i>	P (Art2)	Forêts	Négligeable
Avifaune				
Urubu à tête rouge	<i>Cathartes aura</i>	P	Zones ouvertes, boisements secondaires, forêts marécageuses, estuaires, marais.	Faible
Urubu à tête jaune	<i>Cathartes burrovianus</i>	P	Savanes sèches ou noyées, forêts marécageuses et vieilles mangroves du bord de mer.	Faible
Urubu noir	<i>Coragyps atratus</i>	P	Plages et mangroves de bords de mer jusque sur les rives des grands fleuves côtiers.	Faible
Buse cendrée	<i>Buteo nitidus</i>	P	Milieux dégradés semi-ouverts. Lisières de forêt dans les défrichements, pâturages.	Faible
Râle kiolo	<i>Anurolimnas viridis</i>	P	Fréquente les terrains broussailleux et herbeux, les friches, les bords de pistes et les cultures à l'abandon.	Faible
Tyranneau minute	<i>Ornithion inerme</i>	P	Forêts basses de lisière, forêts marécageuses inondables et forêts de terre ferme. Strates hautes de la forêt avec les rondes de canopées.	Faible
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	P / D (nidif)	Prairies et pelouses pâturées par du bétail.	Modéré

IV Synthèse de l'expertise écologique

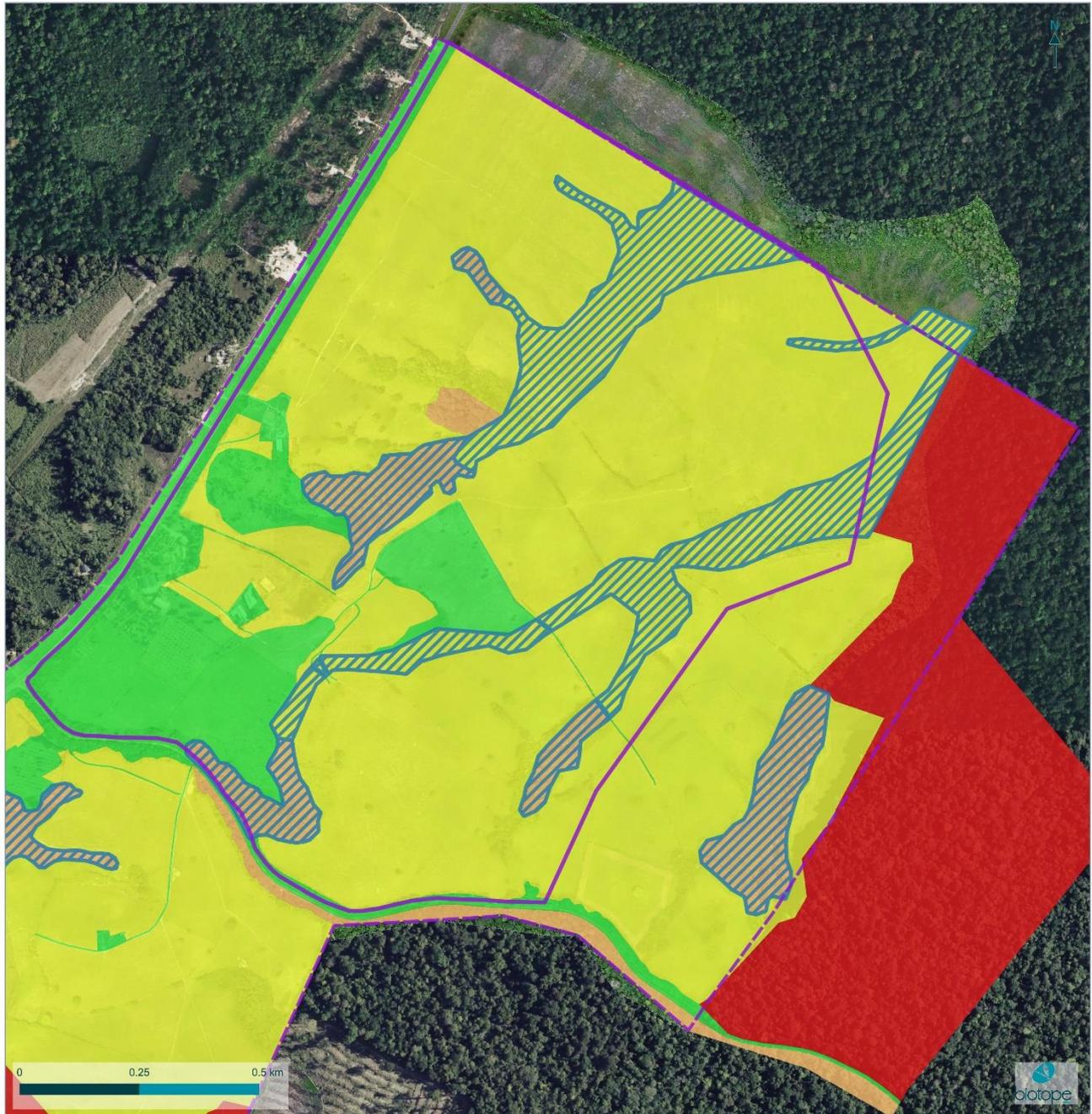
Grande aigrette	<i>Ardea alba</i>	P / D (nidif)	Marais d'eau douce et rivières de l'intérieur.	Modéré
Sarcorampe roi	<i>Sarcoramphus papa</i>	P	Forêts primaires.	Modéré
Milan à queue fourchue	<i>Elanoides forficatus</i>	P	Forêt de l'intérieur jusqu'au contact avec les paysages ouverts de la plaine côtière.	Modéré
Milan bleuâtre	<i>Ictinia plumbea</i>	P	Forêts primaires non perturbées, mais aussi localement en zone côtière dégradée. Se nourrit essentiellement d'insectes chassés en vol.	Modéré
Râle grêle	<i>Laterallus exilis</i>	P	Zones herbeuses humides ou marécageuses.	Modéré
Marouette plombée	<i>Mustelirallus albicollis</i>	P	Herbages humides, fossés et broussailles dans les savanes.	Modéré
Ibis vert	<i>Mesembrinibis cayennensis</i>	P	Rivières forestières, marais arborés et forêts marécageuses.	Fort
Buse roussâtre	<i>Buteogallus meridionalis</i>	P	Grandes zones ouvertes herbacées à tendance sèches, les savanes de la plaine côtière constituent son biotope d'élection.	Fort
Macagua rieur	<i>Herpetotheres cachinnans</i>	P	Forêts marécageuses et vieilles mangroves.	Fort

IV Synthèse de l'expertise écologique

Centrale agrivoltaïque hybride à
puissance garantie, Mana (973)
Albioma
avril 2021

Enjeux de conservation des habitats

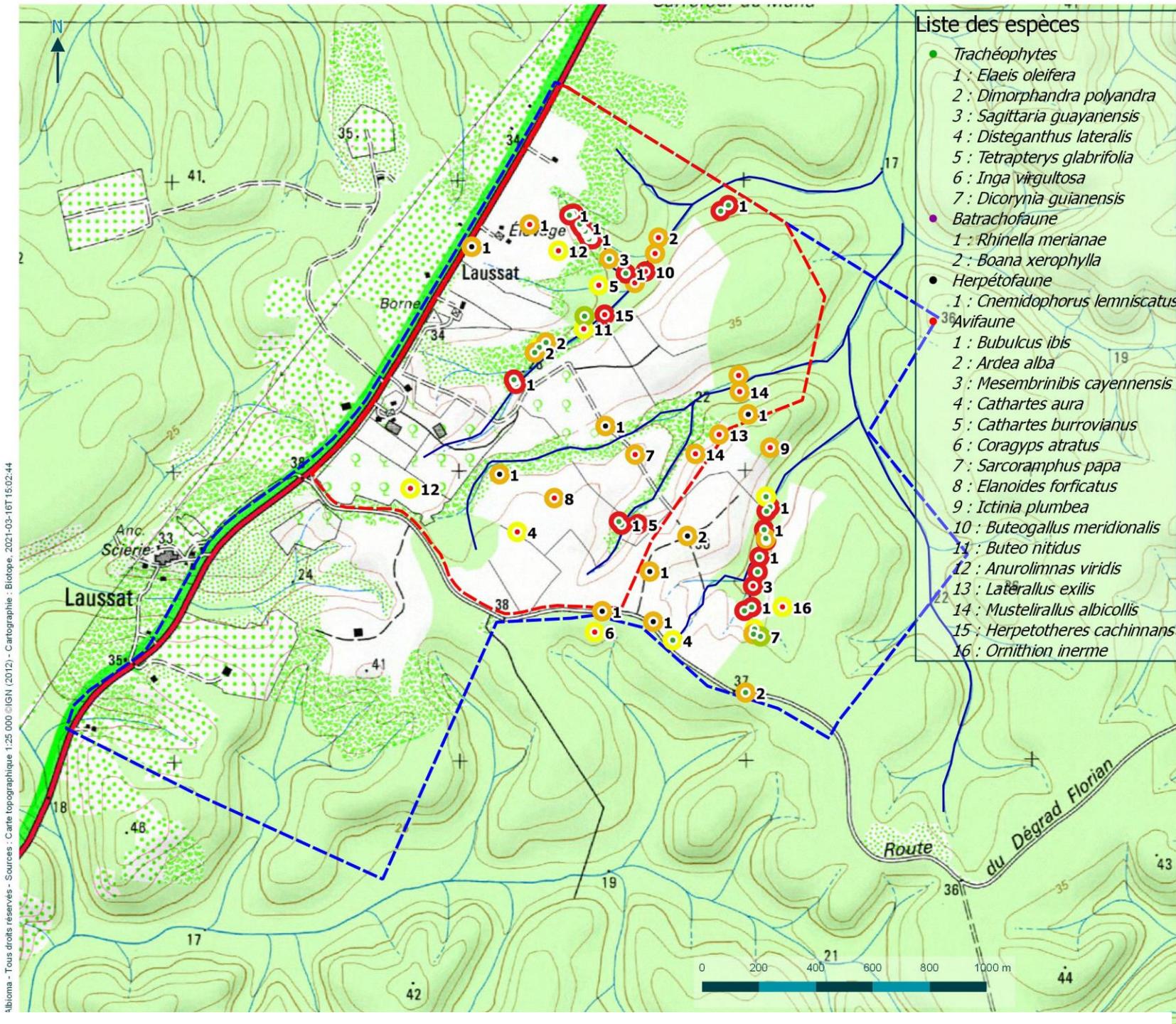
Centrale agrivoltaïque de Mana



© ALBIOMA - Tous droits réservés - Sources : fonds : OrthoRFG95-UTM22NGSD3.5cm ; cartographie : ©Biotopé (2020)

- | | | |
|-------------------------|------------------------|-------------|
| Aire d'étude immédiate | Enjeux de conservation | Zone humide |
| Aire d'étude rapprochée | Négligeable | |
| | Faible | |
| | Modéré | |
| | Fort | |

Carte 5 : Enjeux de conservation des habitats sur la zone d'étude



Albioma - Tous droits réservés - Sources : Carte topographique 1:25 000 ©IGN (2012) - Cartographie : Biotopie, 2021-03-16T 15:02:44



Niveau d'enjeu de conservation des espèces

Parc photovoltaïque de Mana

Aires d'étude

- Immédiate
- Rapprochée
- Cours d'eau

Niveau d'enjeu de conservation

- Négligeable
- Très faible
- Faible
- Modéré
- Fort
- Très fort

Liste des espèces

- *Trachéophytes*
 - 1 : *Elaeis oleifera*
 - 2 : *Dimorphandra polyandra*
 - 3 : *Sagittaria guayanaensis*
 - 4 : *Disteganthus lateralis*
 - 5 : *Tetrapterys glabrifolia*
 - 6 : *Inga virgultosa*
 - 7 : *Dicorynia guianensis*
- *Batrachofaune*
 - 1 : *Rhinella merianae*
 - 2 : *Boana xerophylla*
- *Herpétofaune*
 - 1 : *Cnemidophorus lemniscatus*
- *Avifaune*
 - 1 : *Bubulcus ibis*
 - 2 : *Ardea alba*
 - 3 : *Mesembrinibis cayennensis*
 - 4 : *Cathartes aura*
 - 5 : *Cathartes burrovianus*
 - 6 : *Coragyps atratus*
 - 7 : *Sarcoramphus papa*
 - 8 : *Elanoides forficatus*
 - 9 : *Ictinia plumbea*
 - 10 : *Buteogallus meridionalis*
 - 11 : *Buteo nitidus*
 - 12 : *Anurolimnas viridis*
 - 13 : *Lateralus exilis*
 - 14 : *Mustelirallus albicollis*
 - 15 : *Herpetotheres cachinnans*
 - 16 : *Ornithion inerne*

Carte 6 : Synthèse des enjeux sur la zone d'étude



IV Synthèse de l'expertise écologique

IV.4 Effets prévisibles du projet

Nous présentons ici les impacts globaux du projet sur l'ensemble de la biodiversité. Les impacts sur les espèces protégées faisant l'objet de la constitution de la présente demande de dérogation sont spécifiquement traités dans la partie suivante

IV.4.1 Habitats et flore

Tableau 5 : Impacts sur les habitats

Habitat	Code	Zone humide	Surface totale	Niveau d'enjeu	Surface affectée	%
Forêts dégradées denses et hautes de basse altitude	G46.2311		5,24	Modéré	> 0,01	>0,1
Forêts marécageuses dégradées et lisières	G46.2314	x	18,26	Modéré	> 0,01	>0,1
Marais tropicaux d'eau douce herbacés et prairies inondables et humides de basse altitude de Guyane	G55.23	x	25,65	Faible	0,22	0,86
Pâturages dégradés à <i>Cyperus luzulae</i> et <i>C. surinamensis</i>	G81.32		210 ,2	Faible	68,55	32,61
Cultures de Citrus spp.	G83.25		19,24	Négligeable	0,05	0,24
Friches secondaires arbustives	G87.18		30.82	Négligeable	0,01	>0,1
Bords de routes et de pistes	G87.24		1,16	Négligeable	0,14	12,04
Bord de routes goudronnées	G87.241		4,32	Négligeable	> 0,01	>0,1
Bords de pistes forestières	G87.242		1,79	Négligeable	> 0,01	0,24

Le tableau ci-dessus présente les surfaces d'habitat qui seront transformés lors de la mise en place du projet. Il s'agit du cumul des emprises des panneaux photovoltaïques et des voies de circulation entre les rangées, du bâti et des voies de circulations externes. L'emprise totale ainsi calculée représente **69,02 ha**.

Le projet s'implantera à 99% dans les pâturages dégradés (G81.32), ce qui représente environ un tiers de la représentation de cet habitat au sein de la zone d'étude. Notons que cet habitat ne sera pas détruit à proprement parler, car un des objectifs du projet est de maintenir l'élevage sous les panneaux photovoltaïques. La composition floristique sera modifiée par l'enrichissement de plante supportant l'ombrage. L'impact sur cet habitat est, en conséquence, considéré comme faible. L'emprise du projet sur les autres habitats est négligeable (0,22 ha au maximum).

IV Synthèse de l'expertise écologique

Les zones humides sont très faiblement impactées : les zones de bas fond sont préservées, les continuités hydrauliques seront maintenues, l'utilisation de cheminements existants est privilégiée quand cela est possible. Les zones humides sont plus particulièrement concernées par :

- la traversée de 3 chemins internes dont un est déjà existant, les nouveaux cheminements représentent une surface de 400 m² en zones humides.

Il est important de préciser que les pistes, si elles correspondent à des zones compactées, ne constituent pas de véritables imperméabilisations, le revêtement prévu étant perméable. En effet, ces pistes ne feront pas l'objet d'un enrobage, elles seront en sol naturel compacté et la chaussée restera donc « brute ». Ainsi, les eaux météoriques et de ruissellement pourront passer au travers des pistes et pourront être restituées au sol. Toutefois, il est considéré que le compactage pourrait assécher partiellement les couches superficielles du sol réduisant la capacité d'infiltration sur ces emprises. Il est constaté toutefois qu'au niveau du site les chemins existants n'empêchent pas la continuité des zones humides.

- Une petite surface de panneaux photovoltaïques (1 800 m²)

Les modules photovoltaïques ne constituent pas une surface imperméabilisée : il s'agit d'une surface aérienne sur laquelle l'eau ruissellera pour s'écouler sur les bords. Les panneaux sont espacés et permettent ainsi l'infiltration de l'eau de pluie dans le sol.

La seule emprise durable des structures photovoltaïques est celle des pieux qui sont toutefois de très faible emprise, et ponctuellement répartis.

- Plusieurs linéaires de clôtures

Les piquets de la clôture sont de très faibles emprises, répartis en de très nombreux points.

La réflexion du projet a tenu compte des zones humides en présence en limitant véritablement son emprise sur ces habitats.

Une petite partie du projet (2200 m²) prend place sur des habitats humides sans impliquer leur imperméabilisation.

L'ensemble des espèces végétales patrimoniales a été évité lors de la conception du plan d'implantation du projet. Le projet n'aura aucun impact sur ces espèces.

IV Synthèse de l'expertise écologique

IV.4.2 Faune

Concernant la faune mobile (dont font partie les espèces protégées), le projet aura pour conséquence, pour la majorité de ces espèces, d'entraîner une perte d'habitat et de domaines vitaux, sans pour autant causer de destruction directe de ces espèces. Pour les espèces prédatrices situées en haut de la chaîne alimentaire qui sont par nature territoriales, cette perte d'habitat réduit la capacité du milieu et par conséquent les possibilités de maintien et d'expansion de leur population sur le site.

Le projet s'installant à 99 % dans les pâturages dégradés aura finalement des impacts non notables pour la grande majorité des espèces qui fréquentent le site.



Demande de dérogation

Isertia spiciformis

Demande de dérogation

V.1 Synthèse des connaissances sur les espèces protégées

La synthèse des connaissances actuelles sur les espèces sur lesquelles **les enjeux de conservation sont forts ou modérés ou faibles** sont présentées ci-dessous, quel que soit l'impact du projet sur l'espèce localement et régionalement.

Les fiches sont présentées par ordre alphabétique.

V Demande de dérogation

Buse cendrée *Buteo nitidus*

Taxonomie

- Classe : Oiseau
- Ordre : Accipitriformes
- Famille : Accipitridés
- Genre : Buteo
- Espèce : *Buteo nitidus* (Latham, 1790)
- Sous-espèce : B.n. *nitidus*

Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : LC (Préoccupation mineure)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Oui (arrêté du 25 mars 2015)



Source : Paul Lenrumé / BIOTOPE

Description

Mensurations : 38-46 cm et envergure 75-94 cm

Caractéristiques : Petite Buse entièrement grise claire avec le poitrail et le ventre finement barrés horizontalement. Queue noire avec des bandes blanches. Œil sombre, serres et pattes jaunes.

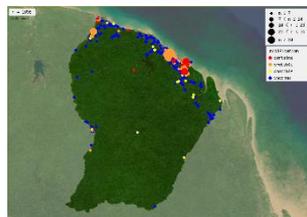
Voix : Cris en période de nidification pour alarmer et défendre son territoire mais également entre mâle et femelle au sein du couple.

Répartition



Aire de répartition mondiale

Source : Handbook of the Birds of the World Alive



Aire de répartition en Guyane

Source : Faune Guyane au 12/03/2017

Biologie et écologie

Habitats : Milieux dégradés semi-ouverts. Ouverture au sein des boisements, lisières de zones défrichées, pâtures...

Régime alimentaire : Principalement des petits vertébrés (lézards, serpents, oiseaux...) mais aussi des orthoptères et coléoptères.

Reproduction : Peu étudiée sur son aire de répartition. En Guyane, la nidification est attestée de décembre à avril. Globalement, la reproduction a lieu en saison des pluies (décembre-juillet) dans les différents pays où l'espèce est présente. Incubation d'environ 32 jours et 42 jours jusqu'à l'envol.

Migrations : Considéré comme sédentaire bien que les jeunes individus puissent faire preuve d'erratisme et être observés hors des aires de répartition.

État des populations et tendance d'évolution

Aucune donnée fiable sur l'état de la population et sur la tendance d'évolution. L'espèce est commune sur la bande côtière en Guyane. Elle s'adapte aux milieux forestiers et semi-forestiers dégradés, cela-dit la déforestation à grande échelle lui est défavorable.

Données sur l'aire d'étude

- Un individu contacté au sud de la zone.
- Enjeu de conservation faible.
- Peu sensible au projet puisqu'elle utilise la zone ponctuellement pour se nourrir. Cette espèce se retrouve dans un contexte anthropique.

Bibliographie

Données Faune Guyane : www.faune-guyane.fr consulté le 12/03/18

Hilty, S. 2002 – Birds of Venezuela, second edition. Princeton, 876 p.

Bierregaard, R.O., Jr, Boesman, P. & Marks, J.S. (2018). Grey-lined Hawk (*Buteo nitidus*). In: del Hoyo, J., Elliott, A., Sargatal, J., Christie, D.A. & de Juana, E. (eds.). *Handbook of the Birds of the World Alive*. Lynx Edicions, Barcelona. (retrieved from <https://www.hbw.com/node/53120> on 13 March 2018).

Tostain, O., Dujardin, J.L., Erard, C., Thiollay, J.M. (1992). Oiseaux de Guyane, Société d'Etudes Ornithologiques ; Muséum National d'Histoire Naturelle.

V Demande de dérogation

Buse roussâtre *Buteogallus meridionalis*

Taxonomie

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Accipitriformes
- Famille : Accipitridae
- Genre : *Buteogallus*
- Espèce : *meridionalis*

Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : VU (Vulnérable)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Oui (arrêté ministériel du 25/03/2015 - Article. 3)

Description

Mensurations : 46-64 cm. 740–1134 g. Envergure 121–140 cm. La femelle est légèrement plus grosse que le mâle.

Caractéristiques : Allure longiligne quasi-falconiforme. Cette espèce a une petite tête, un cou et des pattes assez longues et des ailes plutôt longues. La tête, le cou et les parties inférieures sont rousses à brun cannelle. Le dos est roux largement bordé de brun. La cire est jaune, et les pattes sont jaune orangé pâle.

Répartition

Aire de répartition mondiale de la Buse roussâtre (©IUCN,



2016) et points d'observations en Guyane (©GEPOG, 2020).



© Paul Lenrume

Biologie et écologie

Habitats : Elle est inféodée aux milieux ouverts pour chasser. Les grandes zones ouvertes herbacées à tendance sèches et les savanes de la plaine côtière constituent son biotope de prédilection.

Régime alimentaire : Espèce opportuniste, consommant une large gamme de petits mammifères, d'oiseaux, de crabes, de grenouilles, de crapauds, de lézards, de serpents, d'araignées et d'insectes.

Reproduction : Le nid est fait de bâtons, il fait environ 60 cm de diamètre et est bordé de feuilles, d'herbes. Il est souvent dans un arbre isolé, mais parfois peut-être caché dans des feuilles de palmier ou des broméliacées. Un seul gros œuf est pondu. L'incubation dure 39 jours et l'envol a lieu 45 à 50 jours après. Les soins parentaux continuent pendant 4 à 7 mois après l'envol.

Migrations : L'espèce est présumée sédentaire en Guyane.

État des populations et tendance d'évolution

1588 observations de cette espèce ont été transmises à la base de données faune-Guyane entre juillet 1977 et juillet 2020. La Buse roussâtre est une espèce nicheuse en Guyane, observée principalement sur la bande côtière. Sa population, dont la tendance actuelle est inconnue, compterait moins de 500 individus. Il n'y a pas de menace particulière identifiée à ce jour, et l'espèce peut bénéficier localement des opérations de défrichement.

Données sur l'aire d'étude

- Espèce peu commune. Elle utilise les savanes du site pour chasser et niche probablement en lisière le long des savanes.
- Pour ce projet, l'espèce a une sensibilité forte au dérangement en phase travaux, à la destruction d'individus juvéniles et de ponte, à la perte, la modification, la fragmentation d'habitat. L'incidence sur l'espèce est considérée comme modérée.
- Cette espèce représente un enjeu de conservation fort.

Bibliographie

- Bierregaard, R. O. and G. M. Kirwan (2020). Savanna Hawk (*Buteogallus meridionalis*), version 1.0. In *Birds of the World* (J. del Hoyo, A. Elliott, J. Sargatal, D. A. Christie, and E. de Juana, Editors). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. <https://doi.org/10.2173/bow.savhaw1.01>
- BirdLife International. 2016. *Buteogallus meridionalis*. The IUCN Red List of Threatened Species 2016: e.T22695832A93529385. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-3.RLTS.T22695832A93529385.en>. Downloaded on 09 July 2020.
- GEPOG. (2020). **Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane**, www.faune-guyane.fr 16/04/2020. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane.

V Demande de dérogation

Crapaud granuleux *Rhinella merianae*

Taxonomie

- Classe : Amphibien
- Ordre : Anoure
- Famille : Bufonidae
- Genre : *Rhinella*
- Espèce : *R. merianae*

Statut de protection

- Liste rouge mondiale : NA (non traité)
- Liste rouge Guyane : EN (en danger)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Oui
- Protection nationale : Protégé avec son habitat (arrêté ministériel du 02/07/2020 - Article. 3)



© Mael Dewynter

Description

Mensurations : 3-6 cm.

Caractéristiques : Petit crapaud marron à la peau couverte de petits tubercules lui donnant un aspect granuleux. Le profil de la tête particulier est dû à des crêtes osseuses.

Biologie et écologie

Habitats : Savanes sèches temporairement inondées. Parfois pistes, jardins et prairies attenantes.

Régime alimentaire : Insectivore, consomme également d'autres invertébrés de petite taille tels que des larves ou des vers.

Répartition



Points d'observation du Crapaud granuleux en Guyane (©GEPOG, 2020).

Reproduction : Pondent dans des mares de savane ou des ornières de piste en début de saison des pluies. Se dispersent ensuite.

État des populations et tendance d'évolution

Cette espèce savanicole rare et localisée est connue du littoral entre Cayenne et Mana. Les données à l'Ouest de la rivière de Cayenne sont considérées comme douteuses. L'espèce a également été trouvée sur le Maroni à Grand Santi et sur la crique Beiman. L'origine de ces populations est inconnue. L'espèce semble tolérer des habitats ouverts dégradés puisqu'elle s'accommode de pâturages, pistes...

Données sur l'aire d'étude

- Cette espèce est présente en petit nombre au sein du secteur étudié. Les pâturages, savanes humides et flaques d'eau sur la piste constituent un biotope très favorable à la présence de cette espèce et à sa reproduction sur le site.
- L'espèce a une sensibilité modérée au dérangement en phase travaux, à la destruction d'individus et de pontes, à la perte, la modification, la fragmentation de l'habitat. En effet, elle a tendance à s'accommoder des milieux anthropisés.
- Cette espèce représente un enjeu de conservation fort du fait de sa rareté et sa faible répartition.

Bibliographie

GEPOG. Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr 16/02/2021.
Lescure, J. & Marty, C. (2000). Atlas des amphibiens de Guyane.

V Demande de dérogation

Grande Aigrette *Ardea alba*

Taxonomie

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Pelecaniformes
- Famille : Ardeidae
- Genre : *Ardea*
- Espèce : *A. alba*
- Sous-espèce : *A. a. egretta*

Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : LC (Préoccupation mineure)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Oui (arrêté du 25 mars 2015 - article 3)



© Christian Mehlführer

Description

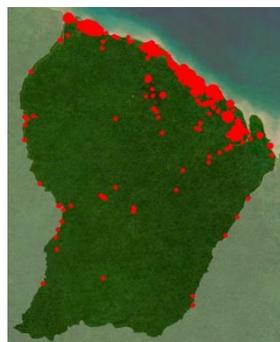
Mensurations : 80-105 cm ; 700-1700 g

Caractéristiques : Grand ardeidé blanc immaculé. Long cou en S. Long pattes noires, bec jaune. Iris clair. Les lores se colorent de vert en saison de reproduction.

Voix : De nombreux cris nasillards en période de reproduction.

Répartition

Aire de répartition de la Grande



Aigrette américaine (BirdLife International) et points d'observations en Guyane (GEPOG, 2021)

Biologie et écologie

Habitats : Etangs d'eau douce, lacs, marais, vasières, rizières, savanes, pâtures.

Régime alimentaire : Poissons, invertébrés, amphibiens, reptiles, petits mammifères.

Reproduction : Nid au sommet d'un arbre ou arbuste, composé de brindilles. Une seule ponte par saison, 2-3 œufs.

Migrations : Grandes mouvements de dispersion.

État des populations et tendance d'évolution

L'espèce est présente majoritairement sur le littoral avec quelques incursions à l'intérieur des terres le long des cours d'eau.

L'espèce est très commune et largement favorisée par les défrichements agricoles, mais menacée par la diminution des zones humides.

La Grande Aigrette a fait l'objet de 3516 observations transmises à faune-Guyane entre avril 1984 et février 2021.

Données sur l'aire d'étude

- Description de la population
- Sensibilité de l'espèce vis-à-vis des perturbations prévues du projet
- Enjeu de conservation

Bibliographie

- Taylor, B. & Kirwan, G.M. (2018). Ash-throated Crake (*Porzana albicollis*). In: del Hoyo, J., Elliott, A., Sargatal, J., Christie, D.A. & de Juana, E. (eds.). Handbook of the Birds of the World Alive. Lynx Edicions, Barcelona. <https://www.hbw.com/node/53663>. 16/10/2018.
- BirdLife International. 2016. *Porzana albicollis*. The IUCN Red List of Threatened Species 2016: e.T22692690A93364764. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-3.RLTS.T22692690A93364764.en>. 16/10/2018.
- GEPOG. (2018). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr. 16/10/2018. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane

V Demande de dérogation

Héron garde-boeufs *Bubulcus ibis*

Taxonomie

- Classe : Oiseaux
- Genre : *Bubulcus*
- Ordre : Pélécianiformes
- Espèce : *ibis*
- Famille : Ardeidae
- Sous-espèce : *ibis*

Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : LC (Préoccupation mineure)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Oui (arrêté du 25 mars 2015 - article 3)



CC BY-SA 3.0 Pierre Dalous

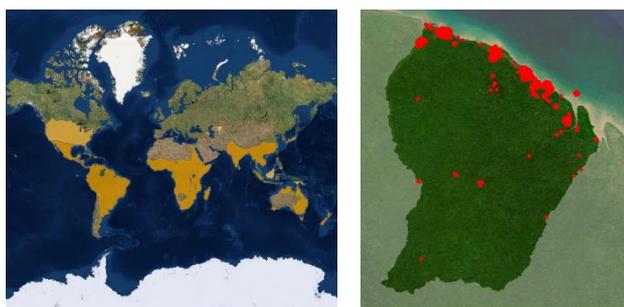
Description (Martínez *et al.*, 2018)

Mensurations :

Caractéristiques :

Voix :

Répartition



Aire de répartition mondiale de *Bubulcus ibis* (BirdLife International, 2016) et points d'observations en Guyane (GEPOG, 2018)
Le héron garde-boeufs a fait l'objet de 1100 observations transmises à faune-guyane entre novembre 1983 et novembre 2018 (Figure ci-dessus ; GEPOG, 2018).

Biologie et écologie (Martínez *et al.*, 2018)

Habitats : Milieux ouverts herbeux : pâturages, prairies, steppes, savanes, champs cultivés. Affectionne particulièrement la proximité des zones de pâturage. Contrairement aux autres hérons, le héron garde-boeufs n'est pas complètement dépendant du milieu aquatique mais on peut le retrouver en marais et autour des rizières. Parfois jusqu'en zone urbaine (décharges, parcs, terrains de foot, golfs, pelouses et bord de route)

Régime alimentaire : Majoritairement des arthropodes dont beaucoup d'insectes mais aussi des grenouilles, des têtards, des mollusques, des poissons des lézards, des serpents et des oiseaux et rongeurs de petites tailles.

Reproduction : Tout au long de l'année dans les tropiques avec des pics régionaux. Colonies d'une dizaine à plusieurs milliers de couples. 2-5 œufs blancs avec des teintes bleu pâle à vert. 21-26 d'incubation. Les œufs éclosent en différends. Les poussins sont volants vers 30 jours.

Migrations : Migrateur dans beaucoup de régions mais présumé sédentaire dans la ceinture tropicale.

État des populations et tendance d'évolution

Le héron garde-boeufs n'est pas globalement menacée. La taille de la population globale n'a pas été quantifiée mais c'est probablement le héron le plus abondant au monde. La tendance globale d'évolution est jugée à la hausse suite à son expansion massive dans le monde entier le siècle dernier. Son habitude à nicher près des hommes parfois en très grand nombre l'a amené à entrer en conflit avec eux. Localement, les intoxications aux pesticides, la persécution comme nuisible et l'abandon du pastoralisme au profit d'autres cultures (e.g. agrumes en Floride) explique probablement les légères baisses de population observées aux USA.

Données sur l'aire d'étude

- Description de la population
- Sensibilité de l'espèce vis-à-vis des perturbations prévues du projet
- Enjeu de conservation

Bibliographie

Martínez-Vilalta, A., Motis, A. & Kirwan, G.M. (2018). Cattle Egret (*Bubulcus ibis*). In: del Hoyo, J., Elliott, A., Sargatal, J., Christie, D.A. & de Juana, E. (eds.). Handbook of the Birds of the World Alive. Lynx Edicions, Barcelona. https://www.hbw.com/node/52697_16/11/2018.
BirdLife International. 2016. *Bubulcus ibis*. The IUCN Red List of Threatened Species 2016: e.T22697109A86454050. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-3.RLTS.T22697109A86454050.en> 16/11/2018.
GEPOG. (2018). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr . 16/11/2018. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane

V Demande de dérogation

Ibis vert

Mesembrinibis cayennensis

Taxonomie

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Pelecaniformes
- Famille : Threskiornithidae
- Genre : *Mesembrinibis*
- Espèce : *cayennensis*

Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : NT (Quasi menacé)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Oui (arrêté ministériel du 25/03/2015 - Article. 3)

Description

Mensurations : 48-56 cm. Le poids varie entre 700 et 800 grammes.

Caractéristiques : Cette espèce a un bec verdâtre long et recourbé, de courtes pattes verdâtres, un plumage vert bronzé foncé qui est plus brillant sur le cou et la poitrine, une crête discrète et un ventre noir terne.

Répartition

Aire de répartition mondiale de l'ibis vert (©IUCN, 2014) et



points d'observations en Guyane (©GEOG, 2020).



© Paul Lenrume

Biologie et écologie

Habitats : Cette espèce est observée dans différents types de forêts marécageuses du littoral mais aussi de l'intérieur. Elle est régulièrement observée à proximité des rivières forestières, dans les marais arborés et les forêts marécageuses variées.

Régime alimentaire : Se nourrit dans des eaux peu profondes et consomme une large variété d'aliments comme des insectes, des vers, des escargots et quelques plantes.

Reproduction : La période de reproduction de cette espèce est mal connue en Guyane. Elle a sans doute lieu en saison des pluies. Le nid est une plate-forme de bâtons lâches, d'un diamètre d'environ 0,5 m, et contenant un ou deux poussins un mois après la construction. Les œufs sont vert olive et les jeunes prennent leur premier envol au bout de 23 à 27 jours.

Migrations : L'espèce est présumée sédentaire en Guyane.

État des populations et tendance d'évolution

1552 observations de cette espèce ont été transmises à la base de données faune-Guyane entre juillet 1977 et avril 2020. L'ibis vert est une espèce assez commune sur la bande côtière et localement dans l'intérieur. La population, dont la tendance actuelle est inconnue, compte un peu plus de 10 000 individus. Il est constaté des déclinés localement, notamment en zones péri-urbaines.

Données sur l'aire d'étude

- Espèce autrefois très répandue mais aujourd'hui plus localisée. L'espèce s'alimente et se repose sur la zone d'étude. L'espèce est probablement nicheuse sur le site en forêt marécageuse, le long de la crique ou sur le secteur nord.
- Pour ce projet, l'espèce a une sensibilité forte au dérangement en phase travaux, à la destruction d'individus juvéniles et de ponte, à la perte, la modification, la fragmentation d'habitat. L'incidence sur l'espèce est considérée comme modérée.
- Cette espèce représente un enjeu de conservation fort.

Bibliographie

BirdLife International. (2016). *Mesembrinibis cayennensis*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2016: e.T22697460A93614511. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-3.RLTS.T22697460A93614511.en>. Downloaded on 24 April 2020.

Matheu, E., del Hoyo, J., Boesman, P. & Kirwan, G.M. (2018). Green Ibis (*Mesembrinibis cayennensis*). In: del Hoyo, J., Elliott, A., Sargatal, J., Christie, D.A. & de Juana, E. (eds.). *Handbook of the Birds of the World Alive*. Lynx Edicions, Barcelona. https://www.hbw.com/node/52771_24/04/2020.

GEOG. (2020). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr 16/04/2020. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane.

V Demande de dérogation

Lézard coureur galonné *Cnemidophorus lemniscatus*

Taxonomie

- Classe : Reptiles
- Ordre : Squamate
- Famille : Teiidae
- Genre : *Cnemidophorus*
- Espèce : *C. lemniscatus*

Statut de protection

- Liste rouge mondiale : DD (Données insuffisantes)
- Liste rouge Guyane : DD (Données insuffisantes)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Oui
- Protection nationale : Oui avec son habitat (arrêté ministériel du 19/11/2020 - Article. 2)

Description

Mensurations : jusqu'à 30 cm.

Caractéristiques : Le mâle est un lézard fortement coloré présentant un dégradé de bleu, jaune et vert de la tête à la queue. Le dos est rayé de lignes claires, tandis que les flancs sont ponctués de taches blanches. La femelle, plus petite et plus terne, présente des lignes claires sur un dos sombre, tandis que les parties inférieures sont plus claires et unies.

Répartition



Aire de répartition du Lézard coureur galonné en Guyane (©GEPOG, 2021).



© Hugo Foxonet

Biologie et écologie

Habitats : Fréquente initialement les arrières dunes et lisières de forêts sur sable sur le littoral, mais profite de l'ouverture des milieux pour coloniser de nouveaux sites via les bords de piste. Uniquement dans le Nord-Ouest.

Régime alimentaire : Principalement insectivore..

Reproduction : Données insuffisantes.

État des populations et tendance d'évolution

Cette espèce savanicole semble tolérer des habitats ouverts dégradés puisqu'elle s'accommode de milieux anthropisés comme les bords de route ou les carrières. Elle est de ce fait en progression, même si restreinte au Nord-Ouest de la Guyane.

Données sur l'aire d'étude

- Cette espèce est présente au sein du secteur étudié, avec au moins deux individus observés, essentiellement en bord de piste et dans les zones sableuses.
- Pour ce projet, l'espèce a une sensibilité modérée au dérangement en phase travaux, à la destruction d'individus et de pontes, à la perte, la modification, la fragmentation de l'habitat. L'incidence sur l'espèce est considérée comme faible.
- Cette espèce représente un enjeu de conservation faible.

Bibliographie

GEPOG. (2020). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr 22/03/2021.

V Demande de dérogation

Macagua rieur *Herpetotheres cachinnans*

Taxonomie

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Falconiformes
- Famille : Falconidae
- Genre : *Herpetotheres*
- Espèce : *cachinnans*
- Sous-espèce : *cachinnans*

Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : VU (Vulnérable)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Oui (arrêté ministériel du 25/03/2015 - Article. 3)



© Patrick Ingremeau

Description

Mensurations : 45-53 cm. Les mâles pèsent de 408 à 686g. Les femelles, plus lourdes (en général 20% de plus que les mâles), pèsent de 590 à 800g. L'envergure des ailes varie de 75 à 91cm.

Caractéristiques : Falconidae relativement grand, aberrant et très distinctif avec des ailes courtes à bout rond et une longue queue. La tête est grande et le dessous est chamois à blanchâtre pâle. Un large masque noir est présent des yeux à l'arrière du cou. Les rémiges sont barrées de noires et contrastes avec les couvertures sous-alaires chamois. La queue blanchâtre est arrondie uniformément, barrée de noir et se termine par une pointe blanchâtre. Les tarses sont épais et les orteils courts sont typiques des rapaces mangeurs de serpents. L'iris est brun foncé. Les pieds, la cire, et les jambes sont jaune profond.

Répartition



Aire de répartition mondiale du Macagua rieur (©IUCN, 2014) et points d'observations en Guyane (©GEPOG, 2020).

Biologie et écologie

Habitats : Boissements marécageux diversifiés pour nicher mais aussi de milieux ouverts pour chasser. On le retrouve en chasse dans les savanes, les ouvertures forestières mais aussi dans des secteurs très dégradés comme les pâturages.

Régime alimentaire : Consomme exclusivement des serpents qu'ils soient terrestres ou arboricoles, venimeux ou non.

Reproduction : Les nids sont placés entre 3 et 33m de haut dans des cavités d'arbres. Ce peut être des vieux nids d'anciens rapaces. Le nid peut aussi être positionné au-dessus d'une falaise, dans un nœud d'arbre, ou dans des épiphytes. Ils sont toujours isolés de la végétation environnante. Cette espèce réutilise généralement le même nid, parfois pendant plusieurs saisons, mais peut changer de site de nidification, en utilisant un nouveau nid jusqu'à 1,6 km de distance. Un œuf blanc ponctué de taches brunes est pondu. L'envol a lieu entre 55 à 65 jours.

Migrations : L'espèce est présumée sédentaire en Guyane.

État des populations et tendance d'évolution

1416 observations de cette espèce ont été transmises à la base de données faune-Guyane entre juillet 1977 et avril 2020. Le Macagua rieur est une espèce nicheuse présente sur le littoral. La tendance actuelle de la population, dont les effectifs sont estimés à moins 1 000 individus, est inconnue. L'habitat est gravement menacé par les défrichements (carrières, urbanisation, agriculture), mais l'espèce semble pouvoir s'adapter. L'espèce est en régression à l'échelle mondiale.

Données sur l'aire d'étude

- Espèce assez commune dans son milieu sur la plaine côtière mais beaucoup plus localisée dans l'intérieur. L'espèce s'alimente et se repose sur la zone d'étude. Il est probable qu'elle soit nicheuse sur le site.
- Pour ce projet, l'espèce a une sensibilité forte au dérangement en phase travaux, à la destruction d'individus juvéniles et de ponte, à la perte, la modification, la fragmentation d'habitat. L'incidence sur l'espèce est considérée comme modérée.
- Cette espèce représente un enjeu de conservation fort.

Bibliographie

Bierregaard, R.O., Jr & Kirwan, G.M. (2020). Laughing Falcon (*Herpetotheres cachinnans*). In: del Hoyo, J., Elliott, A., Sargatal, J., Christie, D.A. & de Juana, E. (eds.). *Handbook of the Birds of the World Alive*. Lynx Edicions, Barcelona. (retrieved from <https://www.hbw.com/node/53196> on 24 April 2020).

BirdLife International. (2016). *Herpetotheres cachinnans*. *The IUCN Red List of Threatened Species 2016*: e.T22696267A93552613. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-3.RLTS.T22696267A93552613.en>. Downloaded on 24 April 2020

GEPOG. (2020). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr 16/04/2020. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane.

V Demande de dérogation

Marouette plombée

Porzana albicollis (syn. *Mustelirallus albicollis*)

Taxonomie

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Gruiformes
- Famille : Rallidae
- Genre : *Porzana* (syn. *Mustelirallus*)
- Espèce : *albicollis*
- Sous-espèce : *olivacea* (non reconnue) par défaut *typhoea*

Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : LC (Préoccupation mineure)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Oui (arrêté du 25 mars 2015 - article 3 sous le nom *Porzana albicollis*)



© Michel Giraud-Audine

Description (Taylor & Kirwan, 2018)

Mensurations : 21-24 cm ; 90-114 g

Caractéristiques : Tête et gorge gris clair avec le centre de la gorge blanc. Poitrine et parties inférieures grisâtres. Couverture alaire marron à olive avec des motifs noirs distincts. Iris rouge vif. Bec bleu pâle-jaune. Pattes rosées ternes. Mâle et femelle similaire. Les juvéniles ressemblent aux adultes mais plus terne avec du marron sur les parties inférieures. Les différentes sous espèces se différencie par la couleur générale et la taille, *albicollis* est plus grande et plus sombre.

Voix : Séries répétées de notes rapides et vibrantes, sonne comme une arme à feu « d'd'd'd'-ou ». Cri : un «tuk» aigu. S'entend plus souvent le soir ou le matin tôt.

Biologie et écologie (Taylor & Kirwan, 2018)

Habitats : Etangs d'eau douce, lacs marécageux, marais, rizières, savanes, herbes hautes des champs de pâture, fossés le long des routes. Semble préférer les endroits plus « secs » des zones humides. Au Suriname semble aussi peu inféodée au marais que la plupart des autres petits râles. Peut se rencontrer des plaines jusqu'à 1200m d'altitude.

Régime alimentaire : Insectes et leur larves (Lepidoptera, Formicidae, Coleoptera) et des graines de graminées

Reproduction : Probablement de juillet à octobre à Trinidad et Tobago et de février à juillet avec un pic en mai au Guyana. Possiblement tout au long de l'année.

Nid : large coupe ronde d'herbes sèches vaguement attachées. Diamètre externe : 20 cm, profondeur :10 cm; diamètre de la coupe 10 cm. Généralement 2-3 œufs peut être jusqu'à 6.

Migrations : Possible mouvements saisonniers enregistrés particulièrement en Colombie.

Répartition



Aire de répartition mondiale de *Porzana albicollis* (BirdLife International, 2016) et points d'observations en Guyane (GEPOG, 2018)

État des populations et tendance d'évolution

La taille de la population globale n'a pas été quantifiée, et la tendance d'évolution est inconnue (BirdLife International, 2016). La marouette plombée a fait l'objet de 462 observations transmises à faune-guyane entre août 1984 et octobre 2018 sous le nom *Porzana albicollis* (Figure ci-contre ; GEPOG, 2018).

Données sur l'aire d'étude

- Description de la population
- Sensibilité de l'espèces vis-à-vis des perturbations prévues du projet
- Enjeu de conservation

Bibliographie

Taylor, B. & Kirwan, G.M. (2018). Ash-throated Crake (*Porzana albicollis*). In: del Hoyo, J., Elliott, A., Sargatal, J., Christie, D.A. & de Juana, E. (eds.). Handbook of the Birds of the World Alive. Lynx Edicions, Barcelona. <https://www.hbw.com/node/53663>. 16/10/2018.

BirdLife International. 2016. *Porzana albicollis*. The IUCN Red List of Threatened Species 2016: e.T22692690A93364764. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-3.RLTS.T22692690A93364764.en>. 16/10/2018.

GEPOG. (2018). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr. 16/10/2018. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane

V Demande de dérogation

Milan à queue fourchée *Elanoides forficatus*

Taxonomie

- Classe : Oiseau
- Ordre : Accipitriformes
- Famille : Accipitridés
- Genre : Elanoides
- Espèce : Elanoides forficatus (Linnaeus, 1758)
- Sous-espèce : E.f. *yetapa* (Vieillot, 1818)

Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : LC (Préoccupation mineure)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Oui (arrêté du 25 mars 2015)



Source : Paul Lenrumé / BIOTOPE

Description

Mensurations : 52-66 cm et envergure 119-136 cm

Caractéristiques : Milan très caractéristique avec une longue queue échancrée. Tête, sous-alaies, poitrail et ventre blanc. Iris rouge. Dos, ailes, couvertures et queue sombre avec des reflets verdâtres ou bronzes.

Voix : Cris en période de nidification pour alarmer et défendre son territoire mais également entre mâle et femelle au sein du couple.

Biologie et écologie

Habitats : Forêts mûres en zone tropicale mais appréciée aussi les forêts marécageuses et les marais.

Régime alimentaire : Principalement des insectes (scarabées, guêpes, papillons, libellules...) mais aussi des petits vertébrés comme les chauves-souris, lézards, colibris et amphibiens. Consomme aussi des fruits au Guatemala.

Reproduction : En Guyane, la nidification est attestée d'octobre à mars. Le nid est peu fourni et généralement réutilisé d'une année à l'autre. Incubation d'environ 30 jours et 50 jours jusqu'à l'envol.

Migrations : La population des Etats-Unis est migratrice. Les individus migrent en groupe à partir de début août et hivernent du Costa-Rica au Brésil. La population d'Amérique du sud est sédentaire bien que des mouvements erratiques peuvent être observés.

Répartition



Aire de répartition mondiale

Source : Handbook of the Birds of the World Alive



Aire de répartition en Guyane

Source : Faune Guyane au 26/03/2017

État des populations et tendance d'évolution

Aucune donnée fiable sur l'état de la population et sur la tendance d'évolution. L'espèce est commune en Guyane dans les terres.

Données sur l'aire d'étude

- Un individu contacté en vol sur la zone.
- Enjeu de conservation faible.
- L'espèce est très peu sensible au projet puisqu'elle se nourrit principalement en vol. Il y a peu de chance que l'espèce tente de se reproduire dans ce secteur.

Bibliographie

Données Faune Guyane : www.faune-guyane.fr consulté le 12/03/18

Hilty, S. 2002 – Birds of Venezuela, second edition. Princeton, 876 p.

Bierregaard, R.O., Jr & Kirwan, G.M. (2018). Swallow-tailed Kite (*Elanoides forficatus*). In: del Hoyo, J., Elliott, A., Sargatal, J., Christie, D.A. & de Juana, E. (eds.). *Handbook of the Birds of the World Alive*. Lynx Edicions, Barcelona. (retrieved from <https://www.hbw.com/node/52963> on 26 March 2018).

Tostain, O., Dujardin, J.L., Erard, C., Thiollay, J.M. (1992). Oiseaux de Guyane, Société d'Etudes Ornithologiques ; Muséum National d'Histoire Naturelle.

V Demande de dérogation

Milan bleuâtre *Ictinia plumbea*

Taxonomie

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Accipitriformes
- Famille : Accipitridae
- Genre : *Ictinia*
- Espèce : *I. plumbea*
- Sous-espèce : /

Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : LC (Préoccupation mineure)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Oui (arrêté du 25 mars 2015 - article 3)



© photographe

Description

Mensurations : 33-37 cm ; 232-294 g

Caractéristiques : Rapace très effilé aux ailes pointues. Plumage gris ardoisé, avec en vol les primaires rousses. Queue noire à bandes blanches. Iris rouge, bec sombre.

Voix : Généralement silencieux. Le cri est un sifflement strident de deux notes.

Biologie et écologie

Habitats : Commun en forêt mature ainsi que dans les boisements secondaires.

Régime alimentaire : Larges insectes qu'il attrape en vol.

Reproduction : Nid petit et d'aspect fragile posé en haut de grands arbres dominants. Reproduction avérée en avril-mai en Guyane. Un ou deux jeunes.

Migrations : Principalement sédentaire. Population australe partiellement migratrice vers le nord.

Répartition



Aire de répartition mondiale du Milan bleuâtre (BirdLife International) et points d'observations en Guyane (GEPOG, 2021)

État des populations et tendance d'évolution

L'espèce est commune sur tout le bloc forestier guyanais. Elle est menacée par la diminution de son habitat forestier.

Le Milan bleuâtre a fait l'objet de 1877 observations transmises à faune-guyane entre avril 1984 et février 2021.

Données sur l'aire d'étude

- Description de la population
- Sensibilité de l'espèce vis-à-vis des perturbations prévues du projet
- Enjeu de conservation

Bibliographie

- Taylor, B. & Kirwan, G.M. (2018). Ash-throated Crake (*Porzana albicollis*). In: del Hoyo, J., Elliott, A., Sargatal, J., Christie, D.A. & de Juana, E. (eds.). Handbook of the Birds of the World Alive. Lynx Edicions, Barcelona. <https://www.hbw.com/node/53663>. 16/10/2018.
- BirdLife International. 2016. *Porzana albicollis*. The IUCN Red List of Threatened Species 2016: e.T22692690A93364764. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-3.RLTS.T22692690A93364764.en>. 16/10/2018.
- GEPOG. (2018). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr. 16/10/2018. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane

V Demande de dérogation

Rôle grêle *Laterallus exilis*

Taxonomie

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Gruiformes
- Famille : Rallidae
- Genre : *Laterallus*
- Espèce : *L. exilis*
- Sous-espèce : /

Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : LC (Préoccupation mineure)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Oui (arrêté du 25 mars 2015 - article 3)

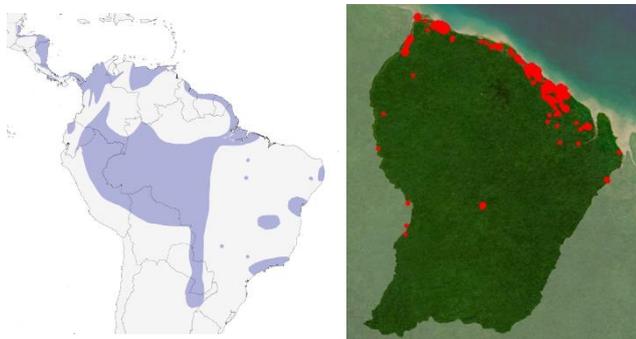
Description

Mensurations : 14-15 cm ; 32-36 g

Caractéristiques : Petit râle aux flancs barrés. Dos vert olive ou brun. Tête et poitrine gris bleuté, cou roux vif. Parties inférieures rayées noir et blanc. Pattes jaunes, œil rouge.

Voix : Chant très reconnaissable : une petite série de notes sifflées caractéristiques.

Répartition



Aire de répartition mondiale du Rôle grêle (BirdLife International) et points d'observations en Guyane (GEPOG, 2021)



© Hector Bottai

Biologie et écologie

Habitats : Etangs d'eau douce, lacs marécageux, marais, rizières, savanes, pâtures humides ou sèches pourvu que l'herbe soit haute, friches herbacées.

Régime alimentaire : Vers, insectes, graines de graminées.

Reproduction : Le nid est une petite boule d'herbe avec une entrée sur le côté, posé au sol. Il pond 1 à 3 œufs majoritairement en saison des pluies de décembre à juillet.

Migrations : Probablement sédentaire.

État des populations et tendance d'évolution

L'espèce est présente majoritairement sur le littoral avec quelques incursions à l'intérieur des terres aux alentours des villes et villages comme Apatou ou Saül.

L'espèce est très commune et largement favorisée par les défrichements agricoles qu'elle colonise rapidement.

Le Rôle grêle a fait l'objet de 587 observations transmises à faune-Guyane entre avril 1984 et février 2021 (Figure ci-contre ; GEPOG, 2018).

Données sur l'aire d'étude

- Description de la population
- Sensibilité de l'espèce vis-à-vis des perturbations prévues du projet
- Enjeu de conservation

Bibliographie

Taylor, B. & Kirwan, G.M. (2018). Ash-throated Crane (*Porzana albicollis*). In: del Hoyo, J., Elliott, A., Sargatal, J., Christie, D.A. & de Juana, E. (eds.). Handbook of the Birds of the World Alive. Lynx Edicions, Barcelona. <https://www.hbw.com/node/53663>. 16/10/2018.

BirdLife International. 2016. *Porzana albicollis*. The IUCN Red List of Threatened Species 2016: e.T22692690A93364764. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-3.RLTS.T22692690A93364764.en>. 16/10/2018.

GEPOG. (2018). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr. 16/10/2018. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane

V Demande de dérogation

Rôle kiolo *Rufirallus viridis*

Taxonomie

- Classe : Oiseau
- Ordre : Gruiforme
- Famille : Rallidés
- Genre : *Rufirallus*
- Espèce : *Rufirallus viridis* (Statius Müller, 1776)
- Sous-espèce : *R.v. viridis*

Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : LC (Préoccupation mineure)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Oui (arrêté du 25 mars 2015)



Source : Richard Parsemain

Description

Mensurations : 16-18 cm

Caractéristiques : Petit rôle sombre sans les flancs barrés. Dos vert olive ou brun. Calotte rousse, joues et lores gris, œil rouge. Ventre, poitrine et gorge rouges. Pattes rouges.

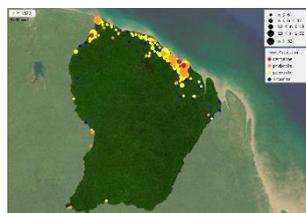
Voix : Très reconnaissable : une longue trille puissante émise à n'importe quelle heure de la journée.

Répartition



Aire de répartition mondiale

Source : Handbook of the Birds of the World Alive



Aire de répartition en Guyane

Source : Faune Guyane au 12/03/2017

Biologie et écologie

Habitats : Tous les types d'habitats herbacés et buissonnants naturels ou anthropiques. On le retrouve ainsi dans des habitats variés : savanes naturelles ou dégradées, friches herbacées, jardins, abattis, pâturage, bord de routes. Il n'est pas directement associé à l'eau et peut vivre dans des habitats très secs.

Régime alimentaire : Très peu étudié. Comprend des arthropodes et des graines d'herbacées.

Reproduction : Le nid est une petite boule d'herbe avec une entrée sur le côté, posé au sol ou sur des buissons denses jusqu'à 1 mètre de haut. Il pond 1 à 3 œufs majoritairement en saison des pluies de décembre à avril. Mais l'activité vocale laisse entrevoir la possibilité de reproduction également en saison sèche.

Migrations : Aucune information. Considéré comme sédentaire.

État des populations et tendance d'évolution

Aucune donnée fiable sur l'état de la population et sur la tendance d'évolution. La déforestation semble favorable à l'espèce puisque cela induit la présence de milieux ouverts.

Données sur l'aire d'étude

- Un individu entendu en lisière des terres arables.
- Enjeu de conservation faible.
- Le défrichement favorise globalement l'espèce en créant des habitats herbacés.

Bibliographie

Données Faune Guyane : www.faune-guyane.fr consulté le 12/03/18

Hilty, S. 2002 – Birds of Venezuela, second edition. Princeton, 876 p.

Taylor, B. & Bonan, A. (2018). Russet-crowned Crake (*Rufirallus viridis*). In: del Hoyo, J., Elliott, A., Sargatal, J., Christie, D.A. & Juana, E. (eds.). *Handbook of the Birds of the World Alive*. Lynx Edicions, Barcelona. (retrieved from <https://www.hbw.com/node/53595> on 13 March 2018).

Tostain, O., Dujardin, J.L., Erard, C., Thiollay, J.M. (1992). Oiseaux de Guyane, Société d'Etudes Ornithologiques ; Muséum National d'Histoire Naturelle.

V Demande de dérogation

Sarcorampe roi *Sarcoramphus papa*

Taxonomie

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Accipitriformes
- Famille : Cathartidés
- Genre : *Sarcoramphus*
- Espèce : *papa*

Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : NT (Quasi-menacée)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Oui (arrêté ministériel du 25/03/2015 - Article. 3)

Description

71 - 81 cm et envergure entre 170 et 200 cm. 3,4 kg en moyenne.
Le plus grand Cathartidés de Guyane. Impossible à confondre avec ses zones de peau nue rouge et orange et le contraste noir et blanc du plumage.

Répartition



Aire de répartition mondiale du Sarcorampe roi (©Birds of the world, 2020) et points d'observations en Guyane (©GEPOG, 2020).



© Paul Lenrumé

Biologie et écologie

Habitats : En Guyane, typiquement dans le bloc forestier intérieur, rarement observé sur la frange littorale. Survole les boisements et secteurs dégradés de l'intérieur des terres.

Régime alimentaire : Charognard, se nourrit sur diverses carcasses (poissons, lézards et divers mammifères).

Reproduction : Peu documentée. Un œuf et un jeune à l'envol. Nidification longue donc à n'importe quelle période l'année. Niche en cavité à la base d'un tronc volumineux en général mais une cavité est connue à 10 mètres de hauteur. Incubation entre 50 et 58 jours. Envol entre 72 et 86 jours. Site de nidification déserté au bout 130 jours après éclosion.

Migrations : Considérée sédentaire mais il est probable que les jeunes fassent preuve d'erratisme.

État des populations et tendance d'évolution

Sur le continent les estimations de la population sont très variables. Evalué en déclin dans son aire de répartition. En Guyane, les effectifs sont estimés entre 1 000 et 2 000 individus. La tendance actuelle de la population est inconnue. Il existe des menaces très ponctuelles du fait de la déforestation, et le déclin des ressources alimentaires représente potentiellement une menace.

Des apports avec les populations des pays voisins sont possibles sans justifier un ajustement de la catégorie.

Données sur l'aire d'étude

- Observé en vol à la recherche de nourriture au-dessus du site.
- Pour ce projet, l'espèce a une sensibilité forte au dérangement en phase travaux. La sensibilité à la destruction d'individus juvéniles, de ponte est faible et la perte, la modification et la fragmentation d'habitat est estimée comme forte. L'incidence sur l'espèce à l'échelle régionale est considérée comme nulle car l'espèce est largement répandue dans le bloc forestier intérieur et on est en limite de répartition sur le site.
- Cette espèce représente un enjeu de conservation modéré.

Bibliographie

Holste, M., J. M. Ruth, and J. C. Eitniear (2020). King Vulture (*Sarcoramphus papa*), version 1.0. In Birds of the World (T. S. Schulenberg, Editor). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. <https://doi.org/10.2173/bow.kinul1.01> MNHN, UICN France & GEPOG (2018). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de Guyane. Paris, France. Rapport d'évaluation. GEPOG. (2020). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr 06/06/2020. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane.

V Demande de dérogation

Tyranneau minute *Ornithion inerme*

Taxonomie

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Passériformes
- Famille : Tyrannidés
- Genre : *Ornithion*
- Espèce : *inerme*

Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : LC (Préoccupation mineure)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Oui (arrêté ministériel du 25/03/2015 - Article. 3)



© Paul Lenrumé

Description

8-9 cm et 6-7 g.

Petit tyrannidés de canopée et des strates supérieures. Se reconnaît grâce à ses sourcils atteignant le bec. Pas de dimorphisme sexuel.

Répartition



Aire de répartition mondiale du Tyranneau minute (©Birds of the world, 2020) et points d'observations en Guyane (©GEPOG, 2020).

Biologie et écologie

Habitats : Forêts basses de lisière, forêts marécageuses inondables et forêts de terre ferme mais aussi ponctuellement dans des secteurs dégradés du littoral. Strates hautes de la forêt avec les rondes de canopées.

Régime alimentaire : Insectivore mais pas connu dans le détail.

Reproduction : Presque inconnue. Deux nids décrits en Guyane. L'un occupé en mars et l'autre en août. Un des nids en lisière de piste dans des feuilles de bois-canon (cf. photo).

Migrations : Considéré sédentaire mais il est probable que les jeunes fassent preuve d'erratisme.

État des populations et tendance d'évolution

Très peu de données disponibles. Très commun dans certains pays malgré une répartition un peu sporadique. En Guyane, assez commun dans les forêts intérieures. Moins commun dans les boisements littoraux. La tendance est inconnue mais il est possible que les défrichements aient un impact sur cette espèce.

Données sur l'aire d'étude

- Un individu chanteur contacté en forêt.
- Pour ce projet, l'espèce a une sensibilité forte au dérangement en phase travaux. La sensibilité à la destruction d'individus juvéniles et de ponte, à la perte, la modification et la fragmentation d'habitat est estimée comme forte. L'incidence sur l'espèce à l'échelle régionale est considérée comme faible.
- Cette espèce représente un enjeu de conservation modéré.

Bibliographie

Schulenberg, T. S. and H. Batcheller (2020). White-lored Tyrannulet (*Ornithion inerme*), version 1.0. In Birds of the World (T. S. Schulenberg, Editor). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. <https://doi.org/10.2173/bow.whltyr1.01>

MNHN, UICN France & GEPOG (2018). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de Guyane. Paris, France. Rapport d'évaluation.

GEPOG. (2020). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr 06/06/2020. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane.

V Demande de dérogation

Urubu à tête jaune *Cathartes burrovianus*

Taxonomie

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Accipitriformes
- Famille : Cathartidés
- Genre : *Cathartes*
- Espèce : *C. burrovianus* (Cassin, 1845)

Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : DD (Données insuffisantes)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Oui (arrêté du 25 mars 2015 - article 2)

Description

Mensurations : 66 cm ; Env. : 150 à 165 cm ; 900 à 1600 g.

Caractéristiques : Chez l'urubu à tête jaune, le plumage est presque entièrement noir avec un éclat naturel vert brillant. Les primaires externes présentent une belle teinte ivoire. Les couleurs vives de la tête sont variables selon les régions mais aussi parfois selon les individus. En général, le cou est orange pâle, le capuchon est bleu-gris et le reste de la face affiche diverses nuances de jaune, avec parfois quelques petites zones de rouge et de bleu-vert. Les iris sont cramoisis, le bec et la cire rouge blanchâtre. Les pieds sont blancs ou chamois. En vol, l'urubu à tête jaune est identifiable à la zone blanc pâle du dessus de l'aile ainsi qu'à la couleur bleue de sa nuque. Les immatures se reconnaissent à leur nuque blanche qui ressort.

Voix : Généralement silencieux. Comme d'autres *Cathartes*, il manque de syrinx ; au plus émet un sifflement faible et silencieux ou un grognement dans la peur ou la détresse, audible seulement à faible portée.

Répartition



Aire de répartition mondiale (Houston *et al.*, 2017) et points d'observation en Guyane (GÉPOG, 2017)

La sous-espèce *urubitinga* est présente à basse altitude en Amérique du Sud jusqu'au sud-est de la Colombie, le sud du Venezuela et les Guyanes, jusqu'au nord-est de l'Argentine et de l'Uruguay.



Julien Bonnaud/Biotope

Biologie et écologie

Habitats : Rapace qui fréquente principalement les prairies herbeuses, les savanes et les zones boisées morcelées jusqu'à 1800 m d'altitude.

Régime alimentaire : C'est un charognard. Ses habitudes alimentaires sont assez semblables à celle de l'Urubu à tête rouge, même s'il s'agit d'un visiteur moins assidu des grosses carcasses. Il se nourrit plutôt de poissons qui se sont échoués hors du lit des rivières. Il se nourrit occasionnellement de vers dans les champs nouvellement labourés. Lorsque des routes traversent son territoire, on peut l'apercevoir perché sur des poteaux situés en bordure car les animaux tués par accidents peuvent lui apporter une ressource non négligeable. Dans les savanes marécageuses où il est le plus commun, il n'a pratiquement pas de compétiteurs et il est parfois le seul petit vautour.

Reproduction : Les urubus à tête jaune nichent dans les cavités d'arbres. Ils pondent deux œufs blancs tachés de châtain-brun. Le mâle et la femelle se relaient pour couvrir. Ils donnent aux petits une nourriture pré-digérée dans leur jabot.

Migrations : Quelques oiseaux d'Amérique Centrale effectuent la migration en direction du sud pour y profiter de la saison sèche.

État des populations et tendance d'évolution

La population semble stable, estime la population totale au nombre de 0,5 à 4,99 millions d'individus (A. Panjabi, 2008). Auparavant, Ferguson-Lees *et al.* (2001) a estimé 100 000 individus (BirdLife International, 2016).

Données sur l'aire d'étude

- Description de la population : Non nicheur. Des individus en vol à la recherche de nourriture.
- Sensibilité de l'espèce vis-à-vis des perturbations prévues du projet : négligeable
- Enjeu de conservation : faible

Bibliographie

Houston, D., Kirwan, G.M., Boesman, P. & Marks, J.S. (2017). Lesser Yellow-headed Vulture (*Cathartes burrovianus*). In: del Hoyo, J., Elliott, A., Sargatal, J., Christie, D.A. & de Juana, E. (eds.). Handbook of the Birds of the World Alive. Lynx Edicions, Barcelona. (retrieved from <http://www.hbw.com/node/52941> 21/09/2017).

BirdLife International. 2016. *Cathartes burrovianus*. The IUCN Red List of Threatened Species 2016: e.T22697630A93625866. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-3.RLTS.T22697630A93625866.en>. 21/09/2017.

GÉPOG 2017 <http://www.faune-guyane.fr> (consulté en novembre 2017)

V Demande de dérogation

Urubu à tête rouge *Cathartes aura*

Taxonomie

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Accipitriformes
- Famille : Cathartidae
- Sous-espèce : *Cathartes aura ruficollis* (Spix, 1824)

Statut et Protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : DD (données insuffisantes)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Espèce (arrêté du 25 mars 2015 - article 3)

Description

Mensurations : 62-81 cm, 850-2000 g, envergure 160-182 cm. Taille variable.

Caractéristiques : Brun noir avec une légère iridescence. Tête et cou nus, couleur de peau variable, de rose à rouge vif. La taille est variable et est un des principaux critères de distinction entre les sous-espèces.

La sous-espèce *ruficollis* se distingue également des autres par la présence d'une bande blanchâtre sur l'arrière de la tête.

Voix : généralement silencieux, occasionnellement un sifflement bas ou un grognement.

Répartition



- Breeding visitor
- Winter visitor
- Year-round resident

Répartition mondiale de l'espèce
Source : HBW Alive www.hbw.com



Répartition en Guyane et sites
de nidification
Source : <http://www.faune-guyane.fr/>

La sous-espèce *ruficollis* est présente au sud de l'Amérique centrale et en Amérique du Sud à basse altitude.



Urubu à tête rouge (*Cathartes aura*) Source : HBW Alive www.hbw.com

Biologie et Ecologie

Habitats : Très large variété d'habitats, du désert aux prairies, savanes et plantations de pins, forêts tropicales ou tempérées. Jusqu'à 4300 m. En Guyane, présent sur les milieux littoraux.

Régime alimentaire : Charognard assez exclusif. Tue rarement des proies, même petites. Attiré principalement par les carcasses de mammifères de taille moyenne. Il repère sa nourriture grâce à son sens de l'odorat développé.

Reproduction : Bien connue en Amérique du Nord mais peu de données en milieu tropical. Niche dans des creux étroits au sol sous une végétation dense, ou dans des arbres creux, ne construit pas de nid. La couvée comprend 2 œufs, l'incubation dure 38-41 jours. L'envol se fait au bout de 70-80 jours.

Migrations : Les sous-espèces d'Amérique du Nord sont presque toutes migratrices, vers le nord de l'Amérique du Sud. Les populations d'Amérique du Sud sont généralement sédentaires, sauf à l'extrême sud.

Etat des populations et tendances d'évolution

L'espèce n'est pas considérée comme menacée au niveau global. Largement répandue et abondante. La population globale atteint sans doute plusieurs millions d'individus. Elle semble plus abondante en milieu perturbé. L'espèce ne subit nulle part de perturbation sérieuse.

Elle est commune le long des côtes de Guyane française. Cependant, des trois espèces d'urubus observées, l'Urubu à tête rouge et l'Urubu à tête jaune sont les moins communs en Guyane, et sont cantonnés à la bande côtière ; leur répartition précise et leur abondance sont encore mal connues.

Données sur l'aire d'étude

- Description de la population : Non nicheur. Des individus en vol à la recherche de nourriture.
- Sensibilité de l'espèce vis-à-vis des perturbations prévues du projet : négligeable
- Enjeu de conservation : faible

Bibliographie

Houston, D., Kirwan, G.M., Christie, D.A. & Marks, J.S. (2017). Turkey Vulture (*Cathartes aura*). In: del Hoyo, J., Elliott, A., Sargatal, J., Christie, D.A. & de Juana, E. (eds.). Handbook of the Birds of the World Alive. Lynx Edicions, Barcelona. (retrieved from <http://www.hbw.com/node/52940> on 4 January 2017).
GEPOG 2017 <http://www.faune-guyane.fr> (consulté en novembre 2017)

V Demande de dérogation

Urubu noir *Coragyps atratus*

Taxonomie

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Accipitriformes
- Famille : Cathartidae
- Genre : *Coragyps*
- Espèce : *C. atratus*
- Sous-espèce : *C. a. brasiliensis* (Bonaparte, 1850)

Statut et Protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : LC (Préoccupation mineure)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Espèce (arrêté du 25 mars 2015 - article 3)

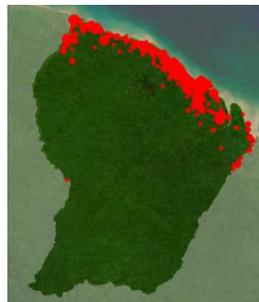
Description

Mensurations : 56-74 cm, 1100-1940 g, envergure 133-160 cm.

Caractéristiques : Noir, terne, avec une légère iridescence sur les ailes et la queue. La tête est nue avec de nombreux plis et une texture verruqueuse. La sous-espèce *brasiliensis* est la plus petite, et présente une zone pâle plus étendue que les autres sous-espèces sous les ailes.

Voix : sifflements bas, grognements et croassements en cas de stress ou de dérangement, en particulier quand il est en train de se nourrir. Audible seulement de près.

Répartition



Aire de répartition mondiale de l'Urubu noir (BirdLife International, 2016) et points d'observations en Guyane (GEOG, 2018)
La sous-espèce *brasiliensis* est présente dans la partie tropicale du Mexique, l'Amérique centrale et le nord et l'est de l'Amérique du Sud, jusqu'au centre de l'Argentine.



© Julien Bonnaud/Biotope

Biologie et Ecologie

Habitats : Intimement associé aux activités humaines, abondant autour de nombreuses villes, se nourrit sur les déchets et les cadavres sur les routes. Peut boire de l'eau polluée. Sinon, presque partout à basse altitude, en particulier autour des rivières et dans les milieux ouverts, rarement dans les forêts denses. Inféodée au littoral en Guyane française.

Régime alimentaire : Charognard généraliste : carcasses de grands ou petits animaux. Également insectes, oiseaux, œufs, poissons. Ne possède pas d'odorat développé et est donc dépendant d'autres charognards en milieu fermé pour trouver sa nourriture. Dominant devant les espèces de *Cathartes* pour l'accès à la nourriture. Se nourrit en groupe familial et hiérarchisé.

Reproduction : Date de ponte très variable, mai-novembre en Colombie. Site de ponte variable : cavités étroites, trous entre des blocs rocheux, dépressions à la base d'un arbre. Pas de construction de nid. 2 œufs, couvés par les deux parents pendant 38-45 jours. Les juvéniles s'envolent au bout de 3 mois, mais peuvent rester avec leurs parents plusieurs années.

Migrations : Probablement principalement sédentaire.

Etat des populations et tendances d'évolution

L'espèce n'est pas menacée. Largement répandue et commune, elle a sans aucun doute bénéficié des activités humaines, et est plus abondante dans les zones perturbées que dans les milieux naturels préservés. La tendance d'évolution est à la hausse (BirdLife International 2016). L'espèce a fait l'objet de 3590 données transmises à faune-guyane entre décembre 1983 et octobre 2018 (Figure ci-contre, GEOG, 2018)

Données sur l'aire d'étude

- Description de la population : Non nicheur. Des individus en vol à la recherche de nourriture et un petit dortoir hors zone dans le boisement au sud.
- Sensibilité de l'espèce vis-à-vis des perturbations prévues du projet : négligeable
- Enjeu de conservation : faible

Bibliographie

Houston, D., Kirwan, G.M. & Boesman, P. (2017). American Black Vulture (*Coragyps atratus*). In: del Hoyo, J., Elliott, A., Sargatal, J., Christie, D.A. & de Juana, E. (eds.). Handbook of the Birds of the World Alive. Lynx Edicions, Barcelona. (retrieved from <http://www.hbw.com/node/52943>. 5/01/2017).

BirdLife International. 2016. *Coragyps atratus*. The IUCN Red List of Threatened Species 2016: e.T22697624A93624950. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-3.RLTS.T22697624A93624950.en>. 18/10/2018. •

GEOG. (2018). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, www.faune-guyane.fr. 18/10/2018. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane

V Demande de dérogation

V.2 Évaluation précise des impacts sur les populations d'espèces protégées

Tableau 6 : Synthèse des impacts sur les espèces protégées avant mise en place des mesures d'atténuation

Nom normalisé	Nom scientifique	Statut de conservation	Enjeu de conservation	Sensibilité	Incidence brute
Flore					
Palmier à huile américain	<i>Elaeis oleifera</i>	P/D	Fort	Nulle	Non notable
Batrachofaune					
Crapaud granuleux	<i>Rhinella merianae</i>	H / D	Modéré	Faible	Non notable
Herpétofaune					
Lézard coureur galonné	<i>Cnemidophorus lemniscatus</i>	H / D	Modéré	Négligeable	Non notable
Mammalofaune					
Tamandua	<i>Tamandua tetradactyla</i>	P (Art1)	Faible	Négligeable	Non notable
Avifaune					
Urubu à tête rouge	<i>Cathartes aura</i>	P	Faible	Négligeable	Non notable
Urubu à tête jaune	<i>Cathartes burrovianus</i>	P	Faible	Négligeable	Non notable
Urubu noir	<i>Coragyps atratus</i>	P	Faible	Négligeable	Non notable
Buse cendrée	<i>Buteo nitidus</i>	P	Faible	Modéré	Non notable
Râle kiolo	<i>Anurolimnas viridis</i>	P	Faible	Faible	Non notable
Tyranneau minute	<i>Ornithion inerme</i>	P	Faible	Faible	Non notable
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	P / D (nidif)	Modéré	Faible	Non notable
Grande aigrette	<i>Ardea alba</i>	P / D (nidif)	Modéré	Faible	Non notable
Sarcoramphé roi	<i>Sarcoramphus papa</i>	P	Modéré	Faible	Non notable
Milan à queue fourchue	<i>Elanoides forficatus</i>	P	Modéré	Faible	Non notable
Milan bleuâtre	<i>Ictinia plumbea</i>	P	Modéré	Faible	Non notable
Râle grêle	<i>Laterallus exilis</i>	P	Modéré	Faible	Non notable
Marouette plombée	<i>Mustelirallus albicollis</i>	P	Modéré	Faible	Non notable
Ibis vert	<i>Mesembrinibis cayennensis</i>	P	Fort	Faible	Non notable
Buse roussâtre	<i>Buteogallus meridionalis</i>	P	Fort	Faible	Non notable
Macagua rieur	<i>Herpetotheres cachinnans</i>	P	Fort	Modéré	Modéré

V Demande de dérogation

V.2.1 Description des impacts prévisibles sur les espèces protégées

V.2.1.1 Impacts sur la batrachofaune

IMP.BA.01 : Modification de l'habitat de *Rhinella merianae*

IMP.BA.01 : Modification de l'habitat de <i>Rhinella merianae</i>	
Type d'impact	Indirect
Durée de l'impact	Permanent
Nature de l'impact	L'implantation des parcs photovoltaïques maintiendra l'ouverture du milieu et multipliera les sites de reproduction de <i>Rhinella merianae</i> .
Espèces concernées	<i>Rhinella merianae</i>
Enjeu de conservation	Modéré : Cette espèce est protégée avec ses habitats. Les savanes rases du littoral constituent son habitat naturel (Lescure et Marty, 2000), cependant son caractère pionnier le rend résilient aux perturbations anthropiques menant à des formations végétales rases herbacées. <i>R. merianae</i> est ici une espèce opportuniste qui a trouvé dans les pâturages un habitat de substitution, c'est pourquoi nous n'évaluons pas l'enjeu de sa conservation sur ce site à un fort niveau.
Sensibilité	Négligeable : Les modifications de l'habitat ne sont pas de nature à remettre en cause le maintien de cette espèce au sein de la zone d'étude. L'entretien du parc photovoltaïque maintiendra l'ouverture des habitats et favorisera la formation de flaques d'eau temporaires (en saison des pluies) favorables à la reproduction de cette espèce.
Incidence	Non notable : Le maintien de <i>R. merianae</i> n'est pas remis en cause par l'implantation des parcs photovoltaïques. En phase d'exploitation, les nombreuses flaques d'eau temporaires qui se formeront sous et entre les rangées de panneaux solaires pourrait même augmenter le nombre de site de reproduction.
Mesure associée	M.RE.01 : Aménagement de passage pour la faune terrestre

V Demande de dérogation

IMP.BA.02 : Destruction possible de *Rhinella merianae*

IMP.BA.02 : Destruction de spécimen de <i>Rhinella merianae</i>	
Type d'impact	Direct
Durée de l'impact	Temporaire
Nature de l'impact	Lors de la phase chantier, des spécimens de <i>R. merianae</i> pourraient être écrasés par les engins.
Espèces concernées	<i>Rhinella merianae</i>
Enjeu de conservation	Modéré : Cette espèce est protégée avec ses habitats. Les savanes rases du littoral constituent son habitat naturel (Lescure et Marty, 2000), cependant son caractère pionnier le rend résilient aux perturbations anthropiques menant à des formations végétales rases herbacées. <i>R. merianae</i> est ici une espèce opportuniste qui a trouvé dans les pâturages un habitat de substitution, c'est pourquoi nous n'évaluons pas l'enjeu de sa conservation sur ce site à un fort niveau.
Sensibilité	Faible : Sans aucune mesure de réduction, il est peu probable que l'ensemble de la population de <i>R. merianae</i> soit détruite. Les spécimens subsistants pourront reconstituer la population initiale.
Incidence	Non notable : Le maintien de <i>R. merianae</i> n'est pas remis en cause par l'éventuelle destruction de spécimens en phase de chantier implantation des parcs photovoltaïques.
Mesure associée	M.EV.01 : Programmation des travaux en saison sèche.

V Demande de dérogation

V.2.1.2 Impacts sur l'herpétofaune

IMP.HE.01 : Modification de l'habitat de *Cnemidophorus lemniscatus*

IMP.HE.01 : Modification de l'habitat de <i>Cnemidophorus lemniscatus</i>	
Type d'impact	Indirect
Durée de l'impact	Permanent
Nature de l'impact	L'implantation des parcs photovoltaïques maintiendra l'ouverture du milieu et multipliera les sites favorables à <i>Cnemidophorus lemniscatus</i>
Espèces concernées	<i>Cnemidophorus lemniscatus</i>
Enjeu de conservation	Modéré : Cette espèce est protégée avec ses habitats. Les plages sableuses et les savanes rases du littoral constituent son habitat naturel, cependant son caractère pionnier le rend résilient aux perturbations anthropiques menant à des formations végétales rases herbacées. <i>C. lemniscatus</i> est ici une espèce opportuniste qui a trouvé dans les pâturages un habitat de substitution, c'est pourquoi nous évaluons l'enjeu de sa conservation sur ce site à un fort modéré, malgré l'enjeu réglementaire qu'il représente.
Sensibilité	Négligeable : Les modifications de l'habitat ne sont pas de nature à remettre en cause le maintien de cette espèce au sein de la zone d'étude. L'entretien du parc photovoltaïque maintiendra l'ouverture des habitats favorable à cette espèce.
Incidence	Non notable : Le maintien de <i>C. lemniscatus</i> n'est pas remis en cause par l'implantation des parcs photovoltaïques. En phase d'exploitation, l'ouverture des milieux lui sera très favorable, en particulier dans les secteurs sableux.
Mesure associée	M.RE.01 : Aménagement de passage pour la faune terrestre

V Demande de dérogation

IMP.HE.02 : Destruction possible de *Cnemidophorus lemniscatus*

IMP.HE.02 : Destruction de spécimen de <i>Cnemidophorus lemniscatus</i>	
Type d'impact	Direct
Durée de l'impact	Temporaire
Nature de l'impact	Lors de la phase chantier, des spécimens de <i>C. lemniscatus</i> pourraient être écrasés par les engins.
Espèces concernées	<i>Cnemidophorus lemniscatus</i>
Enjeu de conservation	Modéré : Cette espèce est protégée avec ses habitats. Les plages sableuses et le savanes rases du littoral constituent son habitat naturel, cependant son caractère pionnier le rend résilient aux perturbations anthropiques menant à des formations végétales rases herbacées. <i>C lemniscatus</i> est ici une espèce opportuniste qui a trouvé dans les pâturages un habitat de substitution, c'est pourquoi nous évaluons l'enjeu de sa conservation sur ce site à un fort modéré, malgré l'enjeu réglementaire qu'il représente.
Sensibilité	Négligeables : Comme leur nom normalisé l'indique les Lézards coureurs sont très vifs, à l'approche d'un danger (prédateurs, Humains, machines) ils sont prompts à fuir et se réfugier hors de portée. Les risques de mortalité par écrasement en phase de chantier sont négligeables.
Incidence	Non notable : La destruction spécimens de cette espèce en phase de chantier est très peu probable et ne remettrait en aucun cas son maintien au sein de la zone d'étude.
Mesure associée	Contrairement au Crapaud granuleux (<i>Rhinella merianae</i>), <i>C. lemniscatus</i> est présent et actif toute l'années dans son habitat. Aucune mesure ne peut être mise en place.

V Demande de dérogation

V.2.1.3 Impacts sur l'avifaune

Destruction potentielle de site de nidification d'oiseau protégée

IMP.AV.01 : Destruction potentielle de site de nidification d'oiseau protégée	
Type d'impact	Direct
Durée de l'impact	Temporaire où permanent
Nature de l'impact	Les travaux de construction des parcs photovoltaïques pourraient entraîner la destruction de nichées d'espèces protégées se reproduisant au sein de la zone d'étude.
Espèces concernées	Espèces nicheuses identifiées au sein de la zone d'étude : Râle kiolo (<i>Anurolimnas viridis</i>), Marouette plombée (<i>Mustelirallus albicollis</i>), Râle grêle (<i>Laterallus exilis</i>), Macagua rieur (<i>Herpetotheres cachinans</i>)
Enjeu de conservation	Faible à fort : Les représentant de la famille des Rallidae fréquentent les habitats ouverts parfois très dégradés (eg : Râle kiolo). La présence de ces espèces est opportuniste au sein de la zone d'étude, elles ont vraisemblablement trouvé dans les pâturages un habitat de substitution. Un couple de Macagua rieur occupe un arbre mort au centre de la zone d'étude.
Sensibilité	Faible : Les espèces rattachées à la famille des Rallidae ont une forte valence écologique, elles ont pu coloniser le milieu malgré les perturbations répétées générées par l'exploitation agricole. Modéré : Les sites de nidification de rapaces sont peu fréquents et doivent être préservés
Incidence	Faible : Le risque de destruction de nid de Rallidae est faible compte tenu de l'évitement des zones humides lors de la conception du projet. Forte : En l'absence de mesure d'évitement, la destruction du site de nidification du Macagua rieur nuirait au bon déroulement de son cycle biologique au sein de la zone d'étude
Mesure associée	M.EV.02 : Evitement des forêts sur sables blancs M.EV.04 : Evitement du site de nidification du Macagua rieur M.EV.05 : Inspection des terrains par un ornithologue avant le début du chantier M.RE.01 : Programmation des travaux en saison sèche M.RE.02 : Evitement des zones humides

V Demande de dérogation

Dérangement de la nidification d'oiseau protégés

IMP.AV.02 : Dérangement de la nidification d'oiseaux protégés	
Type d'impact	Indirect
Durée de l'impact	Temporaire
Nature de l'impact	Les travaux de construction des parcs photovoltaïques pourraient entraîner le dérangement des couples d'oiseau nicheurs au sein de la zone d'étude (Rallidae), et celle du Macagua rieur (<i>Herpetothes cachinnans</i>)
Espèce concernée	Macagua rieur (<i>Herpetothes cachinnans</i>) Râle kiolo (<i>Anurolimnas viridis</i>), Marouette plombée (<i>Mustelirallus albicollis</i>), Râle grêle (<i>Laterallus exilis</i>)
Enjeu de conservation	Faible (Rallidae) à modéré (<i>Hepetothes cachinnans</i>)
Sensibilité	Négligeable : Les modifications de l'habitat ne sont pas de nature à remettre en cause le maintien de ces espèces au sein de la zone d'étude.
Incidence	Non-notable à modéré selon la période d'intervention pour le Macagua rieur Non notables pour les autres espèces : Le maintien de ces espèces n'est pas remis en cause par l'implantation des parcs photovoltaïques.
Mesure associée	M.EV.03 : Evitement du site de nidification du Macagua rieur M.EV.04 : Programmation des travaux en saison sèche M.EV.05 : Inspection des terrains par un ornithologue avant le début du chantier

Perturbation de l'habitat

IMP.AV.03 : Perturbation de l'environnement visuel	
Type d'impact	Indirect
Durée de l'impact	Permanent
Nature de l'impact	Par leur effet d'optique (miroitements, reflets sur les surfaces des modules et formation de lumière polarisée due à la réflexion), les panneaux photovoltaïques peuvent engendrer le dérangement des espèces d'oiseau exploitant le site, notamment les rapaces chassant au sol.
Espèces concernées	Buse cendrée (<i>Buteo nitidus</i>), Buse roussâtre (<i>Buteogallus meridionalis</i>), Macagua rieur (<i>Herpetotheres cachinnans</i>)
Enjeu de conservation	Faible à fort :
Sensibilité	Faible : Le projet ne couvrira pas l'ensemble de la zone ouverte exploitée par ces espèces. Par ailleurs, il leur sera possible d'exploiter les espaces interstitiels entre les rangées de panneaux photovoltaïques.
Incidence	Non notable : Les panneaux sont traités anti-reflets, de manière à limiter au maximum leur luminosité. Les observations des comportements de l'avifaune ont révélé que les modules solaires pouvaient servir de poste d'affût ou d'observation (par exemple rapaces). Il n'y a aucun indice de perturbation des oiseaux par des miroitements ou des éblouissements.
Mesure associée	Aucune mesure associée, car l'impact produit ne remet pas en cause le maintien des espèces considérés au sein de la zone d'étude.

V Demande de dérogation

V.2.1.4 Impacts sur la mammalofaune

Les espèces de mammifère patrimoniales présentes ou susceptibles de l'être ne représentent pas un enjeu de conservation supérieur à un niveau faible. Il s'agit d'espèces arboricoles qui n'utiliseraient le site que de manière ponctuelle, pour leur déplacement.

Par ailleurs, l'arrêté ministériel fixant la liste des espèces de mammifère protégées de Guyane interdit uniquement la destruction du Tamandua (*Myrmecophaga tetradactyla*), espèce possiblement présente mais non observée lors de nos inventaires ; pour les autres espèces figurant dans cet arrêté, l'interdit concerne leur naturalisation, leur transport ou leur commerce, ce qui n'est nullement l'objet de ce projet.

Limitation de la circulation de la faune terrestre

IMP.MA.01 : limitation de la circulation de la faune terrestre	
Type d'impact	Indirect
Durée de l'impact	Permanent
Nature de l'impact	La mise en place de clôture encerclant les parcs photovoltaïques limitera les voies de déplacement des espèces terrestres et semi-arboricoles utilisant ponctuellement les espaces pâturages dégradés
Espèces concernées	Toute faune terrestre (<i>Dasyprocta leporina</i>) et semi-arboricole (eg : <i>Myrmecophaga tetradactyla</i> , <i>saguinus midas</i>)
Enjeu de conservation	Négligeable (<i>Saguinus midas</i>) à modéré (<i>Myrmecophaga tetradactyla</i>) :
Sensibilité	Faible : les espèces qui se sont maintenues dans ces habitats artificiellement ouverts présentent une valence écologique qui leur permettra de s'adapter à ce nouvel environnement (nouvelles voies de déplacement) sans trop de contrainte.
Incidence	Non notable : Les espèces représentant les plus forts enjeux de conservation n'utilisent les habitats concernés par le projet que pour leurs déplacements ponctuels. Par ailleurs, la présence de ces espèces sur le site n'est pas confirmée par des observations directes ou indirectes.
Mesure associée	M.RE.01 : Aménagement de passage pour la faune terrestre

V.3 Mesure d'évitement volet terrestre

V.3.1 Utilisation des infrastructures existantes

M.EV.01 : Utilisation des infrastructures existantes	
Désignation de l'impact	Impact sur les habitats
Habitat / Espèces concernés	Forestier, pâturages / Toute faune
Description de l'impact	Les parcs photovoltaïques devront être desservis par des voies de communications, afin d'assurer leur construction et leur entretien. Par ailleurs, les unités de productions devront être raccordés aux unités de stockage et, <i>in fine</i> , au réseau de distribution. Ces liaisons ajoutent de la surface d'habitat transformé au projet.
Niveau d'impact initial	Faible
Type de mesure	Évitement spatial
Description	Lors de la conception du projet, le maître d'ouvrage a accordé une importance particulière à la réutilisation des voies de communications préexistantes sur le site (pistes, chemins d'engins agricoles). Ces voies de communications seront utilisées pour le raccordement des unités de productions aux unités de stockage, ainsi qu'au raccordement au réseau de distribution.
Mise en place et suivi	Cette mesure est incluse dans la conception même du projet ; elle ne nécessite pas de mise en place ou de suivi particulier.
Niveau d'impact résiduel	Non-notable : les surfaces réemployées sont d'ores et déjà des milieux rudéraux, la faune est d'ores et déjà habituée aux passages d'engins sur ces voies de communications.
Coût	Le coût associé à cette mesure est intégré dans le coût du projet en phase de conception

V Demande de dérogation

V.3.2 Évitement des zones boisées

M.EV.02	
Désignation de l'impact	Destruction de forêt sur sable blancs IMP.AV.01 : Destruction de site de nidification d'oiseau protégé IMP.AV.02 : Dérangement de couples d'oiseau protégé nicheur
Habitat / Espèces concernés	Forestier mature sur sables blancs / espèces animales et végétales fréquentant ces habitats (eg : <i>Tamandua tetradactyla</i> , <i>Mesembrinibis cayennensis</i> , <i>Dimorphandra polyandra</i> , <i>Disteganthus lateralis</i> ...)
Description de l'impact	Le maintien de la forêt sur sables blancs, identifiée comme un fort enjeu de conservation, est incompatible avec l'implantation d'un parc photovoltaïque. Sa destruction aurait des retentissements sur plusieurs espèces patrimoniales utilisant cet habitat pour accomplir leurs cycle biologique (zone de gagnage, sites de reproduction et de repos ...).
Niveau d'impact initial	Fort
Type de mesure	Evitement spatial
Description	En phase de conception, le maître d'ouvrage a soigneusement positionné les unités de production et de stockage au niveau des pâturages dégradé afin d'éviter tout impact sur la forêt sur sables blancs.
Mise en place et suivi	Cette mesure est incluse dans la conception même du projet ; elle ne nécessite pas de mise en place ou de suivi particulier.
Niveau d'impact résiduel	Non-notable : la forêt sur sables blancs mature ne sera pas affectée par le projet.
Coût	Le coût associé à cette mesure est intégré dans le coût du projet en phase de conception

V Demande de dérogation

V.3.3 Evitement du site de nidification du Macagua rieur

M.EV.03 : Evitement du site de nidification du Macagua rieur	
Désignation de l'impact	IMP.AV.01 : Destruction potentielle de site de nidification d'oiseaux protégés IMP.AV.02 : Dérangement de couples d'oiseau protégé nicheur
Habitat / Espèces concernés	Macagua rieur (<i>Herpetotheres cachinnans</i>)
Description de l'impact	La construction du parc photovoltaïque en lieu et place des site de nidification du Macagua rieur (arbre isolé) est incompatible avec son maintien.
Niveau d'impact initial	Fort
Type de mesure	Evitement spatial
Description	Dès la découverte du site de nidification du Macagua rieur (<i>ie</i> : un arbre isolé dans la prairie inondable), un périmètre de mise en défens de plus de 60 m a été respecté lors de la conception des plans d'implantation des panneaux photovoltaïques
Mise en place et suivi	Le site de nidification du Macagua rieur devra être clairement signalé au maître d'œuvre lors de la construction des parcs photovoltaïques (M.AC.01). Le suivi du couple de Macagua rieur sera effectué durant 5 ans après la fin du chantier de construction (M.AC.02)
Niveau d'impact résiduel	Modéré : les travaux peuvent encore générer le dérangement de cette espèce, s'ils sont programmés en période de reproduction : cf M.EV.05 et M.EV.06 Non Notable avec application cumulée des mesures M.EV.05 et M.EV.06
Coût	Le coût associé à cette mesure est intégré dans le coût du projet en phase de conception

V Demande de dérogation

V.3.4 Programmation des travaux en saison sèche

M.EV.04 : Programmation des travaux en saison sèche	
Désignation de l'impact	IMP.AV.02 : Dérangement de la nidification d'oiseaux protégés IMP.BA.02 : Destruction potentielle de spécimen de <i>Rhinella merianae</i>
Habitat / Espèces concernés	Pâturages / Crapaud granuleux (<i>Rhinella merianae</i>), Macagua rieur (<i>Herpetotheres cachinnans</i>), Rallidae
Description de l'impact	Le dérangement produit par les travaux d'installation des parcs photovoltaïques est susceptible d'altérer la reproduction des espèces patrimoniales recensées sur le site, en particulier celle du Macagua rieur (<i>Herpetotheres cachinnans</i>). Les déplacements répétés des engins de chantier augmentent le risque de mortalité par collision des espèces terrestres, en particulier le Crapaud granuleux (<i>Rhinella merianae</i>).
Niveau d'impact initial	Modéré
Type de mesure	Évitement temporel
Description	Le démarrage des travaux doit se faire en saison sèche entre septembre et jusqu'au commencement de la saison des pluies suivante. Cette application d'un calendrier adapté se fera prioritairement dans les zones proches des habitats humides. Cela permettra d'une part d'éviter la période de reproduction du Macagua rieur (<i>Herpetotheres cachinnans</i>) (supposée pendant la saison des pluies potentiellement de janvier à août) et ainsi maximiser les chances de réussite de la nidification de cette espèce protégée sur la zone d'étude, d'autre part cela permettra également de limiter les risques de mortalité routière avec les engins de chantier avec notamment l'espèce de crapaud à enjeu : <i>Rhinella merianae</i> . De plus, à cette période la plupart des amphibiens et reptiles ont regagné les boisements périphériques pour se mettre à l'abri de la chaleur et de la sécheresse, évitant ainsi leur destruction.
Mise en place et suivi	Le respect de ce calendrier sera assuré par l'ingénieur écologue en charge du suivi de chantier du projet (M.AC.01).
Niveau d'impact résiduel	Non notable ne remettant pas en cause le maintien des espèces patrimoniales au sein de la zone d'étude ni le bon accomplissement de leurs cycles biologiques.
Coût	Les coûts associés à ces mesures sont intégrés dans le coût du projet en phase de conception.

V Demande de dérogation

V.3.5 Passage d'un ornithologue confirmé

M.EV.05	
Désignation de l'impact	IMP.AV.01 : Destruction potentielle de site de nidification d'oiseaux protégés IMP.AV.02 : Dérangement de la nidification d'oiseaux protégés
Habitat / Espèces concernés	Macagua rieur (<i>Herpetotheres cachinnans</i>), Râle kiolo (), Râle de Cayenne (), Marouette plombée ()
Description de l'impact	Il subsiste un risque de dérangement d'espèce protégé (<i>Herpetotheres cachinnans</i>), voire de destruction de couvée pour les espèces d'oiseaux patrimoniales nichant au sol (Rallidae), en phase de travaux (cf : M.EV.03 et M.EV.04).
Niveau d'impact initial	Faible à modéré
Type de mesure	Evitement temporel
Description	Intervention d'un expert en ornithologie confirmé juste avant le commencement de chaque phase potentielle de travaux afin de prospecter le site à la recherche de nids, d'œufs posés au sol, d'oiseaux adultes montrant un comportement de nidification et de jeunes non autonomes. Le nid découvert sur la zone d'étude du Macagua rieur fera l'objet d'une attention particulière.
Mise en place et suivi	L'expert indiquera les précautions nécessaires afin d'éviter autant que possible de détruire les nids, les œufs ou de déranger les jeunes ou les couples nicheurs qu'il aurait repérés et pour favoriser l'arrivée à terme de la nidification. Le maître d'œuvre sera tenu de respecter les préconisations de l'expert écologue (<i>a minima</i> pour les espèces d'avifaune protégées).
Niveau d'impact résiduel	Non-notable , ne remettant pas en cause le maintien des espèces sur le site d'étude ni le bon accomplissement de leur cycle biologique.
Coût	Inclus dans le suivi du chantier par un ingénieur en écologie (M.AC.01)

V.4 Mesures de réduction

V.4.1 Aménagement de passage pour la faune terrestre

M.RE.01 : Aménagement de passage pour la faune terrestre	
Désignation de l'impact	IMP.MA.01 : limitation de la circulation de la faune terrestre IMP.BA.01 : modification de l'habitat de <i>Rhinella meriana</i>
Habitat / Espèces concernés	Forestier, pâturages / Toute faune terrestre
Description de l'impact	La mise en place de clôtures autour des parcs photovoltaïque contraindra les déplacements des espèces terrestres.
Niveau d'impact initial	Modéré
Type de mesure	Réduction
Description	Les clôtures qui ceinturent le parc photovoltaïque seront adaptées afin de permettre le passage de la petite faune terrestre (amphibiens, reptiles et petits mammifères notamment) en divers points afin qu'elle ne provoque pas d'interruption dans la libre circulation de la faune terrestre entre la centrale photovoltaïque et les habitats limitrophes. Ces aménagements faciliteront l'accès aux sites de reproduction possible de <i>Rhinella meriana</i> sous et entre les rangées de panneaux photovoltaïques.
Mise en place et suivi	L'utilisation des passages aménagés pour les déplacements de la faune sauvage sera réalisée lors du suivi de la faune et de la flore en phase d'exploitation (M.AC.02)
Niveau d'impact résiduel	Non notable : ne remettant pas en cause le maintien des espèces patrimoniales au sein de la zone d'étude ni le bon accomplissement de leur cycle biologique
Coût	Les coûts associés à ces mesures sont intégrés dans le coût du projet en phase de conception.

V Demande de dérogation

V.4.2 Réduction de l'emprise du projet sur les zones humides

M.RE.02 : Réduction de l'emprise du projet sur les zones humides	
Désignation de l'impact	Destruction de zones humides IMP.AV.01 : Destruction de site de nidification d'oiseau protégé IMP.AV.02 : Dérangement de couples d'oiseau protégé nicheur
Habitat / Espèces concernés	Prairies inondables, forêts marécageuses / espèces animales et végétales fréquentant ces habitats (eg : <i>Mesembrinibis cayennensis</i> , <i>Elaeis oleifera</i> , <i>sagittaria guianensis</i> ...)
Description de l'impact	L'implantation de parc photovoltaïque au sein des zones humides perturbera leur fonctionnement les cycles biologiques des espèces qui les exploitent
Niveau d'impact initial	Modéré à fort : Les prairies inondables sont des habitats artificiels sur le site qui présentent une certaine valence écologique ; le maintien des forêts marécageuses est en revanche incompatible l'implantation de parcs photovoltaïques.
Type de mesure	Réduction spatiale
Description	En phase de conception, le maître d'ouvrage a soigneusement positionné les unités de production et de stockage en dehors des zones humides, préférant l'implantation au niveau des pâturages dégradés. Toutes les forêts marécageuses, habitats de deux espèces protégées notables (<i>Elaeis oleifera</i> et <i>Mesembrinibis cayennensis</i>), ont été évitées.
Mise en place et suivi	Cette mesure a permis de limiter l'impact sur les zones humides à la destruction de 400 m ² de prairie inondable, un habitat artificiel résultant de la défriche agricole. Cette mesure est incluse dans la conception même du projet ; elle ne nécessite pas de mise en place ou de suivi particulier.
Niveau d'impact résiduel	Non-notable : la forêt sur sables blancs mature ne sera pas affectée par le projet. La surface de prairie inondable utilisée pour le projet est négligeable au regard de sa représentation au sein de la zone d'étude.
Coût	Le coût associé à cette mesure est intégré dans le coût du projet en phase de conception

V Demande de dérogation

V.4.3 Choix d'un éclairage des aménagements adapté à la
faune nocturne

M.RE.03 : Choix d'un éclairage des aménagements adapté à la faune nocturne	
Désignation de l'impact	Direct permanent : dérangement long et répété des espèces nocturnes
Habitat / Espèces concernés	Cortège d'espèces nocturnes
Description de l'impact	<p>L'éclairage permanent crépusculaire et nocturne des installations entraînera un dérangement des espèces nocturnes durant leurs heures d'activité maximale. La présence répétée et longue d'éclairage peut conduire plusieurs effets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fragmentation de l'habitat de certaines espèces lucifuges ; • Dépense accrue d'énergie lors des phases de déplacement pour éviter les zones lumineuses ; • Désynchronisation des cycles biologiques ; • Modification des comportements entraînant une plus grande exposition à la prédation (effet attractif des lampadaires sur les chiroptères notamment).
Niveau d'impact initial	Modéré : l'éclairage permanent des installations de nuit est envisagé pour la « zone bâtiments groupes ». Les autres installations seront équipés d'éclairages temporaires activés par des dispositifs de détection de mouvement ; ce qui réduit d'ores et déjà leur impact.
Description	<p>Les dispositifs utilisés pour l'éclairage permanent de la zone bâtiments groupes devront être compatibles avec le maintien de la biodiversité identifiée sur et à proximité du site. Pour cela, le spectre de lumière utilisé sera adapté afin de réduire la pollution lumineuse. Pour réduire le dérangement de la faune, certaines zones feront l'objet d'une extinction partielle ou totale de l'éclairage au milieu de la nuit. D'autres zones seront équipées de détecteurs de présence associés à une minuterie afin de ne pas être éclairées inutilement.</p> <p>L'éclairage se doit d'être adapté et optimisé afin de générer le moins possible de pollution lumineuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concentrer la direction de l'éclairage vers le sol (forme du luminaire adaptée) ; • Ne pas positionner les éclairages trop hauts ; • Limiter l'intensité de l'éclairage au besoin ;

V Demande de dérogation

Tableau 6 : Lampes pouvant être recommandées lorsque la présence d'un éclairage artificiel demeure nécessaire

Longueurs d'ondes (nm)	UV							IR	Lampes les « moins néfastes »	Lampes néfastes mais aux impacts plus « modérés »
	<400	400 - 420	420 - 500	500 - 575	575 - 585	585 - 605	605 - 700			
Poissons d'eau douce	x	x	x	x	x	x	x	x	- Sodium Basse Pression - LEDs Ambrées à spectre étroit	- Sodium Haute Pression
Poissons marins	x	x	x	x					- Sodium Basse Pression - Sodium Haute Pression	- Fluo compacte (Blanc le plus chaud < 2700°K)
Crustacés (zooplancton)	x	x*	x*						- LEDs Ambrées à spectre étroit - LEDs Rouges	- Tube Fluorescent (Blanc le plus chaud < 2700°K)
Amphibiens et reptiles	x	x	x	< à 500 et > à 550	x	x	x	x		- Sodium Basse Pression
Oiseaux	x	x	x	x		x	x	x	- Sodium Basse Pression - LEDs Ambrées à spectre étroit	- Sodium Haute Pression - Tube Fluorescent (Blanc le plus chaud < 2700°K)
Mammifères (hors chiroptères)	x	x	x	x				x	- Sodium Basse Pression - LEDs Ambrées à spectre étroit	- Sodium Haute Pression - Fluo compacte (Blanc le plus chaud < 2700°K) - Tube Fluorescent (Blanc le plus chaud < 2700°K)
Chiroptères	x	x	x	x					- Sodium Basse Pression - Sodium Haute Pression	- Fluo compacte (Blanc le plus chaud < 2700°K)
Insectes	x	x	x	x					- LEDs Ambrées à spectre étroit - LEDs Rouges	- Tube Fluorescent (Blanc le plus chaud < 2700°K)

x* : Probable mais non identifié dans la littérature scientifique

© MEB-ANPCEN 2015

- Utiliser des éclairages respectant les préconisations spectrales suivantes¹ :

NB : les x indiquent les longueurs d'ondes auxquelles les taxons sont sensibles.

L'utilisation d'ampoules émettant à des longueurs d'onde adaptées n'est pas obligatoire pour l'éclairages des autres installations qui, équipés de minuteur et de déclencheur à détecteur de mouvements, seront éteints la majeure partie du temps.

Mise en place et suivi
Les mammifères et les oiseaux nocturnes ainsi que les insectes sont les taxons les plus susceptibles d'être affectés par l'éclairage de la centrale et pour lesquels des mesures peuvent être prises. Les amphibiens, sont sensibles à toutes les longueurs d'onde. Nous préconisons l'utilisation d'ampoule à sodium basse pression en priorité, pour réduire l'effet d'un éclairage permanent, en second lieu, des rampes de LEDs ambrées à spectre étroit (575-605 nm).

Niveau d'impact résiduel
Non-notable

¹ Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN), Mission économie de la biodiversité - CDC Biodiversité (2015) Cahier de Biodiv'2050 : Comprendre. Éclairage du 21^{ème} siècle et biodiversité - Pour une meilleure prise en compte des externalités de l'éclairage extérieur sur notre environnement. T2pp.

V.5 Mesures d'accompagnement

V.5.1 Suivi du chantier par un Ingénieur en écologie

M.AC.01	
Description	<p>L'ingénieur en écologie en charge de l'assistance environnementale et du suivi écologique de chantier interviendra en appui à l'ingénieur environnement en amont et pendant le chantier :</p> <p>Phase préliminaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi des espèces végétales et animales sur le terrain (mise à jour de l'état de référence et notamment de la localisation des éléments à enjeux), en appui à l'ingénieur environnement du chantier. • Rédaction du cahier des prescriptions écologiques, à destination des entreprises en charge des travaux. • Intervention d'un expert en ornithologie confirmé juste avant le commencement de chaque phase potentielle de travaux afin de prospecter le site à la recherche de nids, d'oeufs posés au sol, d'oiseaux adultes montrant un comportement de nidification et de jeunes non autonomes. Le nid découvert sur la zone d'étude du Macagua rieur fera l'objet d'une attention particulière. <p>Phase préparatoire du chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'ingénieur environnement chantier pour la sensibilisation des entreprises aux enjeux écologiques. Cette sensibilisation se fera dans le cadre de la formation / accueil général des entreprises et sera faite par l'ingénieur environnement (ou son suppléant), • Localisation des zones sensibles du point de vue écologique, situées à proximité de la zone de chantier et à baliser, • Appui de l'ingénieur environnement du chantier pour l'élaboration d'un programme d'exécution sur le volet biodiversité, • Analyse des plans fournis par les entreprises (zones de stockage, voies d'accès) en fonction des contraintes écologiques et appui de l'ingénieur environnement pour la validation des plans. <p>Phase chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'ingénieur environnement du chantier pour la sensibilisation continue des entreprises au respect des milieux naturels, • Suivi des espèces végétales et animales sur le terrain. Ce suivi concernera l'ensemble des zones sensibles identifiées à proximité du chantier mais aussi directement au sein de l'emprise des travaux, appui à l'ingénieur environnement pour la coordination, tout au long du chantier, avec le référent environnement des entreprises en charge des travaux, • Assistance pour l'éradication des espèces végétales envahissantes. • En fonction des difficultés rencontrées sur le terrain, proposition de nouvelles prescriptions ou révision de certaines prescriptions pour les futures consultations d'entreprises, • Vérification régulière sur le terrain du bon état des installations mises en place pour la protection des milieux naturels (dispositif anti-intrusion notamment), • Assistance à l'ingénieur environnement du chantier pour définir les mesures de remise en état du site et suivi de la procédure de remise en état du site.

V Demande de dérogation

Mise en place et suivi	Dans le cadre du suivi écologique du chantier, des comptes rendus de suivi écologique seront réalisés par l'ingénieur-en écologie en charge du suivi écologique.
Coût	<ul style="list-style-type: none"> De 5 000 à 6 000 € HT pour le balisage des espèces et espaces sensibles, réalisés en 4 phases selon l'avancée du chantier et des matériels ; Environ 12 000 € pour l'accompagnement d'un écologue sur toute la durée du chantier, comprenant concertation / réunion de démarrage, avis sur les documents techniques et comptes-rendus, préparation de la formation de sensibilisation, formation courte de sensibilisation à renouveler si différentes entreprises sont amenées à travailler sur site en différé, 2 visites de chantier/mois avec comptes rendus et rapport de bilan en fin de chantier, interventions d'un expert ornithologue.

V.5.2 Suivi de la faune et de la flore en phase d'exploitation

M.AC.02	
Description	<p>Une fois l'aménagement réalisé, un suivi écologique de l'évolution des milieux pourra être mené au sein de la centrale photovoltaïque. Il permettra de mettre en évidence les modifications de la flore et de la faune en place après chantier et en phase exploitation et remplira plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> il permettra de quantifier l'efficacité des mesures mises en place, il participera à l'amélioration des connaissances des espèces guyanaises ainsi que des modalités de recolonisation d'espèces, il constituera un outil de veille quant à l'éventuelle prolifération d'espèces exotiques envahissantes (herbacée et arbre), la réappropriation du site par l'avifaune, suite aux travaux.
Mise en place et suivi	<p>Le suivi se basera sur le passage d'un expert faunistique et d'un expert floristique deux fois par an selon le calendrier suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> T 0 : fin de chantier T1 : Six mois T2 : 1 an T3 : 3 ans T4 : 5 ans <p>Le premier suivi, qui sera réalisé dès la fin du chantier, permettra de caler la méthodologie précise qui sera déclinée jusqu'au bout du suivi. Celui-ci sera mené sur 5 ans, période à l'issue de laquelle les milieux qui se seront mis en place au sein de la centrale devraient s'être stabilisés. Le suivi devra particulièrement porter sur les espèces mises en évidence dans le cadre du diagnostic réalisé pour la présente étude d'impact.</p>
Coût	Environ 15 000 € HT.

V Demande de dérogation

V.6 Bilan des mesures d'atténuation et impacts résiduels sur les espèces protégées

Tableau 7 : Synthèse des mesures et coûts associés

Mesures	Impact traité	Estimation de Coût
M.EV.01 : Utilisation des infrastructures existantes	Destruction d'habitat	Inclus
M.EV.02 : Evitement des zones boisées	Destruction de forêt sur sables blancs IMP.AV.01 IMP.AV.02	Inclus
M.EV.03 : Evitement du site de nidification du Macagua rieur	IMP.AV.01 IMP.AV.02	Inclus
M.EV.04 : Programmation des travaux en saison sèche	IMP.AV.01 IMP.AV.02 IMP.BA.02	Inclus
M.EV.05 : Intervention d'un ornithologue confirmé	IMP.AV.01 IMP.AV.02	Cf M.AC.01
M.RE.01 : Aménagement de passage pour la faune	IMP.MA.01 IMP.BA.01 IMP.HE.01	Inclus
M.RE.02 : Réduction de l'emprise du projet sur les zones humides	Destruction de zones humides IMP.AV.01 IMP.AV.02	Inclus
M.RE.03 : Choix d'un éclairage des aménagements adapté à la faune nocturne	IMP.MA.01	Inclus
M.AC.01 : Suivi de chantier par un ingénieur en écologie	-	18 000 €
M.AC.02 : Suivi de la faune et de la flore en phase d'exploitation	-	15 000 €

V Demande de dérogation

Tableau 8 : Synthèse des impacts résiduelles sur les espèces protégées

Nom normalisé	Nom scientifique	Statut de conservation	Incidence brute	Mesures mises en œuvre	Incidence résiduelles
Flore					
Palmier à huile américain	<i>Elaeis oleifera</i>	P/D	Non notable (évité dès conception)	M.AC.01 M.AC.02	Non notable
Batrachofaune					
Crapaud granuleux	<i>Rhinella merianae</i>	H / D	Non notable	M.EV.01 M.EV.04 M.RE.01 M.RE.02 M.AC.01 M.AC.02	Non notable
Herpétofaune					
Lézard coureur galonné	<i>Cnemidophorus lemniscatus</i>	H / D	Non notable	M.EV.01 M.EV.04 M.RE.01 M.AC.01 M.AC.02	Non notable
Mammalofaune					
Tamandua	<i>Tamandua tetradactyla</i>	P (Art1)	Non notable	M.EV.01 M.EV.02 M.RE.01 M.RE.03 M.AC.01 M.AC.02	Non notable
Avifaune					
Urubu à tête rouge	<i>Cathartes aura</i>	P	Non notable	M.EV.01 M.EV.02 M.EV.03 M.EV.04 M.EV.05 M.RE.02 M.AC.01 M.AC.02	Non notable
Urubu à tête jaune	<i>Cathartes burrovianus</i>	P	Non notable		Non notable
Urubu noir	<i>Coragyps atratus</i>	P	Non notable		Non notable
Buse cendrée	<i>Buteo nitidus</i>	P	Non notable		Non notable
Râle kiolo	<i>Anurolimnas viridis</i>	P	Non notable		Non notable
Tyranneau minute	<i>Ornithion inerme</i>	P	Non notable		Non notable
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	P / D (nidif)	Non notable		Non notable
Grande aigrette	<i>Ardea alba</i>	P / D (nidif)	Non notable		Non notable
Sarcoramphé roi	<i>Sarcoramphus papa</i>	P	Non notable		Non notable
Milan à queue fourchue	<i>Elanoides forficatus</i>	P	Non notable		Non notable
Milan bleuâtre	<i>Ictinia plumbea</i>	P	Non notable		Non notable
Râle grêle	<i>Laterallus exilis</i>	P	Non notable		Non notable
Marouette plombée	<i>Mustelirallus albicollis</i>	P	Non notable		Non notable
Ibis vert	<i>Mesembrinibis cayennensis</i>	P	Non notable		Non notable
Buse roussâtre	<i>Buteogallus meridionalis</i>	P	Non notable		Non notable
Macagua rieur	<i>Herpetotheres cachinnans</i>	P	Modéré		Non notable



- Liste des espèces
Liste_Enjeux_Faune_Flore
- Trachéophytes
 - 1 : *Elaeis oleifera*
 - 2 : *Dimorphandra polyandra*
 - 3 : *Sagittaria guayanensis*
 - 4 : *Disteganthus lateralis*
 - 5 : *Tetrapteryx glabrifolia*
 - 6 : *Inga virgultosa*
 - 7 : *Dicorynia guianensis*
 - Batrachofaune
 - 1 : *Rhinella merianae*
 - 2 : *Boana xerophylla*
 - Herpétofaune
 - 1 : *Cnemidophorus lemniscatus*
 - Avifaune
 - 1 : *Bubulcus ibis*
 - 2 : *Ardea alba*
 - 3 : *Mesembrinibis cayennensis*
 - 4 : *Cathartes aura*
 - 5 : *Cathartes burrovianus*
 - 6 : *Coragyps atratus*
 - 7 : *Sarcoramphus papa*
 - 8 : *Elanoides forficatus*
 - 9 : *Ictinia plumbea*
 - 10 : *Buteogallus meridionalis*
 - 11 : *Buteo nitidus*
 - 12 : *Anurolimnas viridis*
 - 13 : *Laterallus exilis*
 - 14 : *Mustelirallus albicollis*
 - 15 : *Herpetotheres cachinnans*
 - 16 : *Ornithion inermis*

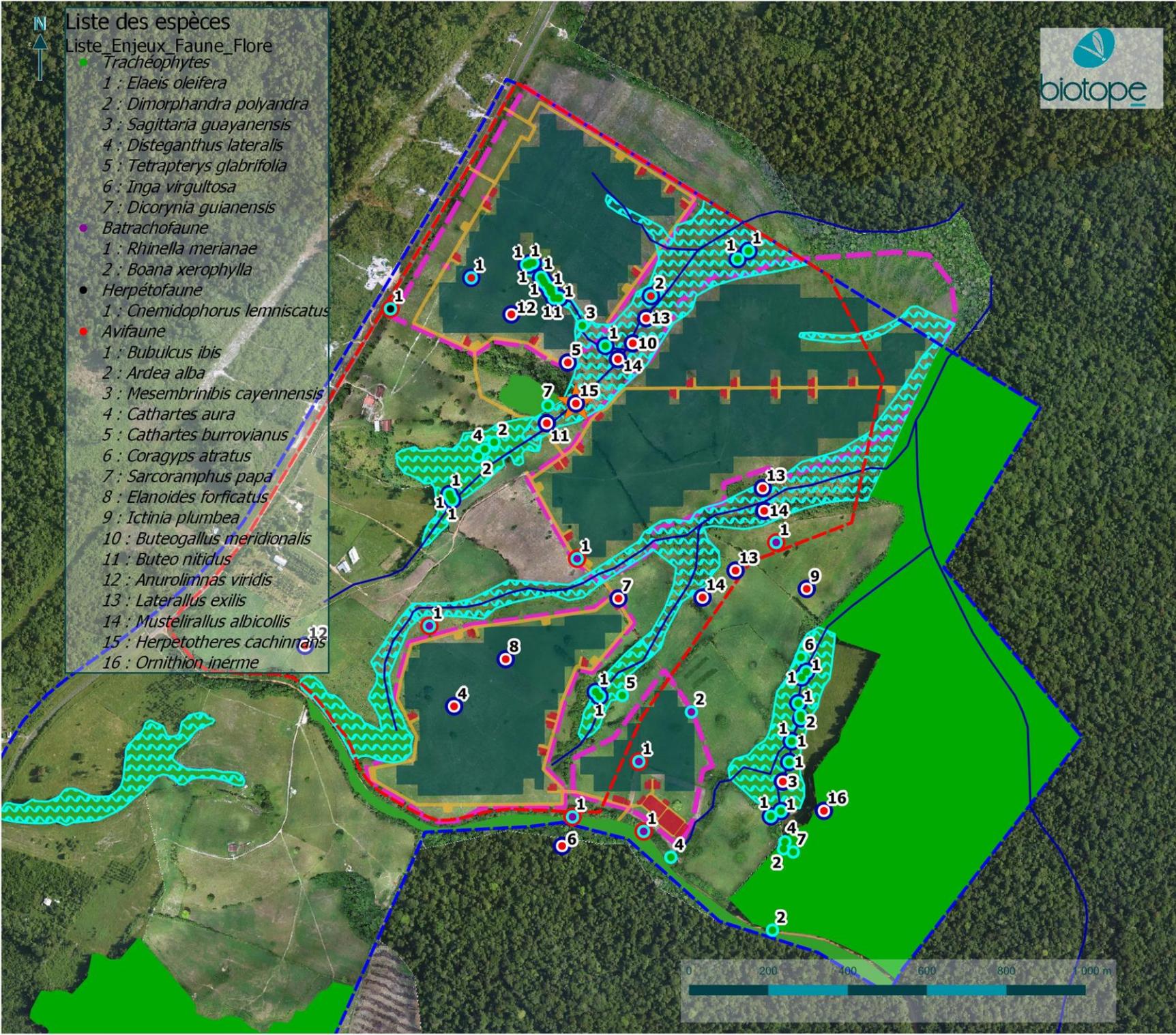


Impacts résiduels de l'emprise du projet

Parc photovoltaïque de Mana

Projet

- Bâti
 - Panneaux
 - Voies de communication
- ### Espaces naturels sensibles
- Zones boisées
 - Zones humides
- ### Statut des espèces
- Protégée avec son habitat
 - Protégé
 - Déterminante de ZNIEFF
 - ★ Nidification



Carte 7 : Impacts résiduels de l'emprise du projet sur la faune, la flore et les habitats

© Albioma - Tous droits réservés - Sources : Orthophotographies © Albioma (2020) - Cartographie : Biotope, 2021-03-30T08:44:08.308

Demande de dérogation

V.7 Mesures de compensation

Les mesures d'atténuation mises en place permettent de limiter les impacts résiduels sur la faune, la flore et les habitats à un niveau non-notable. Le maintien des espèces protégées recensées n'est pas remis en cause, ni en Guyane, ni même au sein de la zone d'étude. Le projet ne perturbera pas le bon accomplissement du cycle biologique de ces espèces à moyen et long terme.

Sur demande des services de l'État, un dossier de dérogation a été constitué, cependant, au regard des impacts résiduels non-notables du projet, aucune mesure de compensation n'y est associée.



VI

Bibliographie et guides d'identification

Isertia spiciformis

VI Bibliographie et guides d'identification

- ✓ BARNABE, D. & GIBERNAU, M. (2015) ARACEES DE GUYANE FRANÇAISE - BIOLOGIE ET SYSTEMATIQUE. IRD EDITIONS, MARSEILLE.
- ✓ BIOTOPE (2010) DIAGNOSTICS FAUNE/FLORE SUR LE SITE MINIER DE YAOU. AUPLATA/SMYD, 97PP.
- ✓ CHIRON, G. & BELLONE, R. (2005) LES ORCHIDEES DE GUYANE FRANÇAISE. TROPICALIA, VOREPPE.
- ✓ DE GRANVILLE, J.-J. & GAYOT, M. (2014) GUIDE DES PALMIERS DE GUYANE. OFFICE NATIONAL DES FORETS, CAYENNE.
- ✓ HILTY, S. (2003) BIRDS OF VENEZUELA. PRINCETON UNIVERSITY PRESS, PRINCETON.
- ✓ HOFF, M. (2000), LISTE DES HABITATS DE GUYANE. RAPPORT TECHNIQUE, CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE GUYANE / DIREN, CAYENNE, 3.
- ✓ DEL HOYO, J.; ELLIOTT, A.; SARGATAL, J. & CHRISTIE, D., (1992-2013) HANDBOOK OF THE BIRDS OF THE WORLD. LYNX EDITIONS, BARCELONA.
- ✓ GUITET, S.; BRUNAU, O.; DE GRANVILLE, J.-J.; GONZALEZ, S. & RICHARD-HANSEN, C. (2015), CATALOGUE DES HABITATS FORESTIERS DE GUYANE., TECHNICAL REPORT, OFFICE NATIONAL DES FORETS, CAYENNE, 120.
- ✓ LATREILLE, C.; VIROLLET, D.; PENEZ, J.-P.; DEWYNTER, M. & JAY, P.-O. (2004) GUIDE DE RECONNAISSANCE DES ARBRES DE GUYANE. CCPR IMPRIMERIE, MATOURY.
- ✓ LESCURE, J. & MARTY, C. (2000) ATLAS DES AMPHIBIENS DE GUYANE. MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, PARIS.
- ✓ MORI, S. A.; CREMERS, G.; GRACIE, C. A.; DE GRANVILLE, J.-J.; HEALD, S. V.; HOFF, M. & MITCHELL, J. D., (2002) GUIDE TO THE VASCULAR PLANTS OF CENTRAL FRENCH GUIANA. PART 2. DICOTYLEDONS. VOL. 76, THE NEW-YORK BOTANICAL GARDEN PRESS, NEW-YORK.
- ✓ MORI, S. A.; CREMERS, G.; GRACIE, C. A.; DE GRANVILLE, J.-J.; HOFF, M. & MITCHELL, J. D., (1997) GUIDE TO THE VASCULAR PLANTS OF CENTRAL FRENCH GUIANA. PART 1. PTERIDOPHYTES, GYMNOSPERMS AND MONOCOTYLEDONS. VOL. 76, THE NEW-YORK BOTANICAL GARDEN PRESS, NEW-YORK.
- ✓ PUIG, H.; BARTHELEMY, D. & SABATIER, D. (2003) CLE D'IDENTIFICATION DES PRINCIPALES FAMILLES ET DES PRINCIPAUX GENRES A ESPECES ARBOREES DE GUYANE. REVUE FORESTIERE FRANÇAISE, 84--100.
- ✓ STARACE, F. (1998) GUIDE DES SERPENTS ET AMPHIBIENS DE GUYANE. IBIS ROUGE ÉDITIONS, MATOURY.
- ✓ STEYERMARK, J. A.; BERRY, P. E. & HOLST, B. K., ED. (1995-2004) FLORA OF THE VENEZUELAN GUAYANA. MISSOURI BOTANICAL GARDEN, MISSOURI.
- ✓ TOSTAIN, O.; DUJARDIN, J.-L.; ERARD, C. & THIOLLAY, J.-M. (1992) OISEAUX DE GUYANE. SOCIETE D'ÉTUDES ORNITHOLOGIQUES, BRUNOY.

Annexes

Annexe 1, Formulaire CERFA



N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION

DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre 1 du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et flore sauvage protégées.

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
Ou Dénomination (pour les personnes morales) : ALBIOMA
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : Tour Opus 12, 77 esplanade du Général de Gaulle,
92081 Paris La Défense
Nature des activités : production d'énergies renouvelables
Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPECE ANIMALE CONCERNEE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 <i>Cathartes aura</i> Urubu à tête rouge	Individus en vol
B2 <i>Cathartes burrovianus</i> Urubu à tête jaune	Individus en vol
B3 <i>Coragyps atratus</i> Urubu noir	Individus en vol
B4 <i>Buteo nitidus</i> Buse cendrée	Nicheur possible (voir probable) dans le boisement résiduel au centre-nord de la zone
B5 <i>Anurolimnas viridis</i> Râle kiolo	Nicheur certain dans les secteurs herbacés denses. Au moins 5 couples probablement.
B6 <i>Ornithion inerme</i> Tyranneau minute	Nicheur possible en marge de la zone dans les boisements limitrophes. Un chanteur
B7 <i>Bubulcus ibis</i> Héron garde-bœufs	Non nicheur. Quelques individus se nourrissant auprès des bovins
B8 <i>Ardea alba</i> Grande aigrette	Non nicheur. Quelques individus se nourrissant dans les pâtures et dans les « bas-fonds » défrichés marécageux
B9 <i>Sarcoramphus papa</i> Sarcorampe roi	Non nicheur. Un unique individu en vol très haut à la recherche de nourriture
B10 <i>Elanoides forficatus</i> Milan à queue fourchue	Nicheur possible en saison sèche dans les boisements limitrophes. Quelques individus en vol se nourrissant d'insectes au-dessus des pâtures
B11 <i>Ictinia plumbea</i> Milan bleuâtre	Nicheur possible en lisière de la zone et dans les boisements résiduels
B12 <i>Laterallus exilis</i> Râle grêle	Nicheur certain dans les herbacées des pâtures et dans les « bas-fonds » défrichés marécageux. Au moins 5 chanteurs mais potentiellement plus
B13 <i>Mustelirallus albicollis</i> Marouette plombée	Nicheur certain dans les herbacées des pâtures et dans les « bas-fonds » défrichés marécageux. Au moins 2 chanteurs mais potentiellement plus

B 14 <i>Mesembrinibis cayennensis</i> Ibis vert	A priori non nicheur (attention tout de même au boisement marécageux tout à l'est qui semble favorable). Un individu se nourrit dans ce boisement
B 15 <i>Buteogallus meridionalis</i> Buse roussâtre	Nicheur possible sur la zone ou en marge sur les lisières notamment. Un individu chasse à l'affût posé sur les grands arbres isolés
B 16 <i>Herpetotheres cachinnans</i> Macagua rieur	Nicheur certain. Un couple niche en cavité dans un grand ligneux du boisement résiduel au centre-nord de la zone.
B 17 <i>Rhinella merianae</i> Crapaud granuleux	Présent sur l'ensemble des pâtures du site
B 18 <i>Cnemidophorus lemniscatus</i> Lézard coureur galonné	Présent au nord-ouest de la zone d'étude dans les pâtures sur sol sableux
B 19 <i>Tamandua tetradactyla</i> Tamandua	Présent dans les zones boisées du site

C. QUELLE EST LA FINALITE DE LA DESTRUCTION, L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION*

Protection de la faune sauvage	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Motifs d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Production d'électricité en conformité avec la PPE

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION

Destruction Préciser :

Altération Préciser : altération en phase travaux de surface d'habitats, de reproduction, de zone de chasse et de quiétude

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre*

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : Equipes de chantier

F. QUELLE EST LA PERIODE OU DATE DE LA DESTRUCTION, ALTERATION OU DEGRADATION

Préciser la période : Phase des travaux : 12 mois // Phase d'exploitation : 30 ans

La date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Guyane

Départements : Guyane

Communes : Mana (97318)

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE ? *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires	<input type="checkbox"/>
Mesures contractuelles de gestion de l'espace	<input type="checkbox"/>
Renforcement des populations de l'espèce	<input type="checkbox"/>
Autres mesures	<input checked="" type="checkbox"/> Préciser :
- mesures d'évitement des habitats sensibles de zones de nidification ; programmation des travaux en saison sèche.	
- mesures de réduction : passage à faune, réduction de l'emprise sur les zones humides, éclairage calibré	
- Mesures d'accompagnement : suivi de chantier, suivis de la faune et de la flore en phase exploitation	
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée	
Suite sur papier libre	

COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L' OPERATION
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

* cocher les cases correspondantes

<p>La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux</p>	<p>Fait à Kourou</p> <p>Le 16/04/2021</p> <p>Signature du demandeur</p> 
--	--



Siège social :
22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze
Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - www.biotope.fr